



Nivillac

Le Mag

HIVER 2020-2021



**Bonne
annee
2021**

Renseignements utiles

Mairie

Lundi.....8h30-12h00..... 13h30-17h30
Mardi8h30-12h00
Mercredi.....8h30-12h00..... 13h30-17h30
Jeudi.....8h30-12h00
Vendredi.....8h30-12h00..... 13h30-17h30
Samedi.....9h00-12h00 (sauf vacances scolaires)

3 rue Joseph Dano – 56130 NIVILLAC

mail : mairie@nivillac.fr

site internet : www.nivillac.fr

02 99 90 62 75

Forum de Nivillac

Mardi8h30-12h00.....13h30-17h00
Mercredi.....13h30-17h00
Jeudi.....13h30-17h00
Vendredi.....8h30-12h00.....13h30-17h00

Place du Brigadier Eric Marot – 56130 NIVILLAC

mail : accueil@forumnivillac.fr

02 99 90 82 82

Service Enfance / Jeunesse

(Accueil de loisirs, garderie municipale école Les Petits Murins, accueil périscolaire Les Petits Murins)

1 rue des Ajoncs – 56130 NIVILLAC

02 99 90 82 12

Cantine municipale

4 Espace Lourmois – 56130 NIVILLAC

02 99 90 80 14

Ecole publique Les Petits Murins

Maternelle et élémentaire

8 rue des Ecoles – 56130 NIVILLAC

Maternelle - **02 99 90 85 39**

Primaire - **02 99 90 61 94**

Ecole privée St Louis

Maternelle et élémentaire

1 chemin des Ecoliers – 56130 NIVILLAC

02 99 90 81 19

Ecole privée Ste Thérèse

Maternelle et élémentaire

31 rue de la Houssaye « Saint-Cry »

56130 NIVILLAC

02 99 90 75 80

Agence Postale Communale

Lundi.....9h00-11h45.....13h30-15h00
Mardi9h00-11h45.....13h30-15h00
Mercredi.....
Jeudi.....9h00-11h45.....13h30-15h00
Vendredi.....9h00-11h45.....13h30-15h00
Samedi.....9h00-11h30

5 rue Joseph Dano – 56130 NIVILLAC

02 99 90 86 82

Médiathèque La Parenthèse

Mardi10h00-12h00
Mercredi.....10h00-12h00 15h00-18h30
Jeudi.....16h30-18h30
Vendredi.....16h30-20h00
Samedi.....11h00-16h00

1 rue Joseph Dano – 56130 NIVILLAC

mail : mediatheque@nivillac.fr

site internet : <http://mediatheque.nivillac.fr>

02 99 90 81 64

Collège privé St Joseph

Boulevard de Bretagne – 56130 NIVILLAC

02 99 90 60 23

Maison de l'enfance

Espace Lourmois – 56130 NIVILLAC

02 99 90 73 14

Ecole de Musique - CAEM

(Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales)

1 rue des Ajoncs – 56130 NIVILLAC

02 99 70 33 23

Résidence Autonomie

Les Métairies

4 allée Jean Baucherel – 56130 NIVILLAC

02 99 90 62 35

Multi Accueil de Nivillac

Espace Lourmois – 56130 NIVILLAC

02 99 90 73 14

mail : multiaccueilnivillac@orange.fr

Multi Accueil de Férel

8 rue de la Coulée – 56130 FEREL

02 99 90 57 33

mail : multiaccueilferel@orange.fr



| | |
|--------------------------------|-----------|
| Edito du maire | 4 |
| Vie municipale | 5 |
| Cadre de vie | 7 |
| Culture | 8 |
| Enfance & Jeunesse | 12 |
| Social & économique | 17 |
| Loisirs | 20 |
| Tribune d'expression | 24 |
| Vie Communautaire | 26 |
| Conseils Municipaux | 29 |
| Associations | 34 |

Directeur de la publication : Alain GUIHARD

Réalisation : Service et commission communication

Crédits photos : Mairie de Nivillac, Médiathèque, Forum, Écoles et associations de Nivillac, Patrice Renard, Arc Sud Bretagne.

Impression : ADUNAT Communication **Tirage** : 2.500 exe **Dépôt légal à parution**.



Chères Nivillacoises, Chers Nivillacois,

L'année qui s'achève aura été très particulière. Nous traversons une période sans précédent avec cette crise sanitaire liée au COVID 19 qui bouleverse en profondeur nos habitudes de vie. Le confinement du printemps a été plutôt bien accepté. Hélas, une deuxième vague cet automne nous perturbe une nouvelle fois.

Je tiens à adresser mes plus sincères condoléances à tous ceux qui ont perdu un proche au cours de cette année. Mon soutien va également, bien entendu, à toutes celles et tous ceux qui, en ce moment, sont frappés par la maladie.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune, ainsi que la bienvenue dans ce monde à tous les nouveaux nés. Cette année, à cause des conditions sanitaires, nous n'avons pas pu organiser de cérémonie officielle d'accueil ni de repas des aînés comme c'est la tradition.

Je souhaite apporter mon soutien aux directrices et directeur d'école, aux enseignants, ainsi qu'à tout le personnel scolaire qui oeuvrent depuis le mois de mars pour assurer la continuité

pédagogique. La mobilisation de ces équipes, en collaboration avec les services municipaux, a permis que nos écoles restent ouvertes avec la mise en place d'un protocole strict.

Mon soutien se tourne aussi vers les entreprises et commerces qui sont touchés de plein fouet par cette crise. En effet, les conséquences des fermetures sur les activités de chacun sont parfois terribles.

Il s'adresse également au tissu associatif de nivillac, largement impacté par l'arrêt des activités.

Je remercie vivement les agents du service public, gendarmes, police municipale, sapeurs-pompiers et autres professions qui sont absolument essentiels en ce moment.

Je salue et remercie en outre l'ensemble du personnel soignant, que ce soit à l'EHPAD, à la Résidence Autonomie ainsi que le personnel médical et infirmier.

Les agents communaux font eux aussi un travail très important auprès de la population et je les remercie et les félicite pour leur implication et leur engagement pour assurer la continuité du service public.

Malgré cette crise, les projets de la commune ne sont pas au point mort. Avec les services de la poste, nous al-

lons numéroté toutes les habitations de la commune. Cette numérotation sera très utile pour le déploiement de la fibre optique afin que personne ne soit oublié. La fibre nous est annoncée pour la fin 2022 ou 2023, sur l'ensemble du territoire communal.

Le chantier de construction de l'école publique a pris du retard avec la première période de confinement du printemps et la défection de deux entreprises. Les travaux ont toutefois repris fin mai et avancent normalement. La livraison est prévue avant l'été pour une ouverture à la rentrée scolaire de septembre.

Nous avons par ailleurs fait en sorte que notre commune continue à être un lieu agréable en assurant son entretien au quotidien et en entretenant son fleurissement. Les décorations de Noël ont été installées car à l'approche des fêtes de fin d'année nous avons tous besoin de ces moments de plaisir. Le plus important au coeur de cette crise est de « tenir bon la barre ». Le ciel commence peut-être à s'éclaircir avec l'arrivée d'un vaccin qui pourrait permettre à l'humanité d'échapper à cette menace.

Comme je vous le dis en début d'édito, cette période est très particulière.

Compte tenu des restrictions de rassemblement, il ne nous sera pas possible d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux. Il ne serait pas raisonnable de rassembler 150 ou 200 personnes alors que les bars et restaurants restent fermés.

Chères Nivillacoises, Chers Nivillacois, je vous souhaite à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année. Je vous adresse à tous mes vœux de bonne santé et de bonheur malgré les circonstances pour cette nouvelle année 2021. Espérons tous ensemble qu'elle nous apportera la joie de la libération face à ce virus.

Bien à vous

Alain GUIHARD
Maire de Nivillac



MEDAILLE DE LA FAMILLE

La médaille de la famille française est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la nation.

Conditions d'éligibilité :

Tout parent qui répond aux 3 conditions suivantes :

- Avoir élevé au moins 4 enfants de nationalité française
- L'aîné a atteint l'âge de 16 ans
- Dans l'exercice de l'autorité parentale, avoir fait un constant effort pour élever ses enfants dans les meilleures conditions matérielles et morales possibles

Les personnes suivantes peuvent également prétendre à l'obtention de la médaille de la famille :

- Toute personne ayant élevé seule pendant au moins 2 ans ses frères et sœurs, suite au décès de ses parents
- Toute personne ayant élevé pendant au moins 2 ans au moins un orphelin avec lequel elle a un lien de parenté
- Tout veuf ou toute veuve de guerre ayant élevé seul 3 enfants, dont l'aîné a atteint 16 ans
- Toute autre personne ayant œuvré de façon remarquable dans le domaine de la famille

Modalités de la demande

La demande peut être faite par un tiers ou par vous-même. Vous retirez le dossier dans votre mairie puis vous y remettez les documents suivants :

- Le formulaire cerfa n°15319
- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport, ou du titre autorisant le séjour
- Un extrait du casier judiciaire
- Une copie intégrale ou extrait avec filiation de l'acte de naissance de chacun des enfants
- Un certificat de scolarité pour tous les enfants d'âge scolaire
- En cas de divorce ou de séparation, un extrait de la décision l'ayant prononcé ainsi que de toute autre décision judiciaire relative à l'autorité parentale
- Des attestations éventuelles de personnalités ou de groupements qualifiés et portant sur les titres et mérites du demandeur

La mairie vous remet un récépissé attestant de votre demande. Le dossier sera ensuite examiné par le maire de votre commune, puis par une commission organisée par l'UDAF. En dernier ressort, c'est le préfet du département de résidence qui décide de l'attribution de cette distinction.

BILAN ÉTAT CIVIL 2020

- 39 avis de naissance
- 1 naissance à domicile
- 2 changements de prénom
- 8 PACS
- 50 décès (dont 15 transcriptions de décès*)
- 12 reconnaissances anticipées de paternité
- 7 mariages

*Personnes habitant ailleurs mais décédées à Nivillac

COMMUNICATION MUNICIPALE

Recensement de la population 2021
Le recensement prévu dans la commune en janvier et février 2021 sera finalement reporté en 2022 en raison de la crise sanitaire.

TRESORERIE LA ROCHE BERNARD

A compter du 01/01/2021, la TRESORERIE de LA ROCHE BERNARD n'assurera plus de mission fiscale (recouvrement des impôts des particuliers).

Cette activité sera transférée au service des impôts des particuliers de VANNES

adresse du SIP :

Centre des Finances Publiques
3 allée du Général TROADEC
56 000 VANNES
tel : 02 97 47 98 60

Le SIP de VANNES peut vous accueillir sans RDV Lundi/Mardi/Jeu/Jeu/Vendredi de 8h30 à 12 H et sur RDV Lundi/Mardi/Jeu/Jeu/Vendredi de 13h30 à 16h

Vous pouvez prendre RDV par téléphone ou sur le site internet : <https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier>

LA POLICE MUNICIPALE

La Police Pluri-communale Sud-Vilaine :

La Police Municipale de Nivillac a mutualisé son service avec les communes de Saint Dolay et de la Roche Bernard créant ainsi la police Pluri-communale « Sud-Vilaine ». Elle est actuellement composée de deux agents qui œuvrent au quotidien sur l'ensemble des trois communes.

Le territoire compte 104 km² pour un total d'environ 8500 habitants. Cette police pluri-communale a pour but de mutualiser les moyens tant sur le fonctionnement que sur les investissements du service.

Effective depuis le 7 janvier 2020, elle compte 572 sollicitations dont 332 sur Nivillac.



LA POLICE MUNICIPALE (SUITE)

Le bureau est situé sur la commune de Nivillac :

Vous pouvez les joindre soit par téléphone au 02.99.90.62.75 soit par mail police@ppc-sud-vilaine.fr

La vitesse des usagers de la route :

De nombreux habitants nous font remonter des problématiques liées à la vitesse des usagers de la route. Aussi et suite à la mutualisation, le service de la Police Pluri-communale s'est doté d'un euro laser. De nombreux contrôles de vitesse ont déjà été effectués et d'autres seront à venir.

Rappel de protection contre les cambriolages :

■ Lorsque vous vous absentez de votre domicile (même pour une courte durée ou même lorsque vous êtes dans votre jardin), fermez tous les accès de votre maison : porte d'entrée, fenêtres, portes-fenêtres, garage.

■ Destabilisez le cambrioleur en lui montrant par des signaux lumineux (lumières avec détecteur de mouvement) ou sonores (alarme) que sa présence est détectée.

■ Ne laissez pas vos effets personnels (clés, sac à main, téléphone, bijoux...) en vue dans l'entrée ou sur la table du salon. Evitez de laisser des objets dans votre jardin (planches, échelles), qui pourraient servir de moyens d'escalade aux cambrioleurs.

■ Pensez à prévenir vos voisins de votre absence : une maison habitée c'est une boîte aux lettres vide, des poubelles remplies et des volets ouverts.

■ Répertoirez et photographiez vos objets de valeur : relevez les numéros de séries des appareils et gardez en lieu sûr les bons de garanties.

■ Pensez à signaler votre absence en remplissant un formulaire Opération tranquillité vacances qui permet à la Gendarmerie et à la Police Municipale de surveiller votre maison. (Formulaire disponible en Mairie, sur le site internet de la Mairie et à la Brigade de gendarmerie.)

Opération visibilité «VOIR ET ÊTRE VU» :



Cette année, Julien et Mathieu de la police municipale pluri-communale, ainsi qu'André PEDRON, élu référent à la sécurité routière, sont intervenus

dans l'ensemble des écoles afin de rencontrer les élèves de CE2 et les élèves rentrant à pied ou à vélo.

Cette intervention a commencé par la diffusion d'un clip vidéo permettant de montrer l'utilité des bandes réfléchissantes et des gilets jaunes la nuit. Les élèves ont ainsi pu appréhender les dangers de la route notamment la nuit et au crépuscule. A l'issue de cet échange, ils se sont vus remettre un brassard réfléchissant afin d'être bien visible par les usagers de la route.

Cette opération s'est effectuée avec le partenariat du pôle de la sécurité routière auprès de la direction départementale des territoires et de la mer. L'opération « Permis Vélo » est programmée pour la semaine du 17 au 21

Dépôts sauvages :

La mise en place d'une plateforme de bacs enterrés (derrière la Mairie) n'a pas changé les comportements d'incivilité. De nombreux sacs jaunes et autres sacs d'ordures ménagères sont déposés au pied de cet emplacement. Tout dépôt en dehors des bennes constitue une infraction. La Police municipale a verbalisé de nombreux contrevenants ne respectant pas les règles relatives à l'enlèvement des déchets. Tout sac d'ordures déposé en dehors des emplacements autorisés, et où l'auteur est identifié, est et sera verbalisé.

Merci de respecter les consignes de collecte.

Pour rappel, les sacs jaunes sont prélevés tous les 15 jours et sont à déposer devant votre maison le jour de la collecte. Un calendrier de collecte est disponible à la mairie de Nivillac.

Merci de signaler tout fait suspect directement à la gendarmerie ou à la police municipale. Pensez à récupérer un maximum de renseignements utiles (plaque d'immatriculation et modèle du véhicule, nombre et descriptif du ou des individus).

mai 2021 pour tous les élèves de CM1 et CM2.

Ecole Saint-Louis





LOGEMENT & HABITAT

Lotissements communaux

Il reste à vendre 6 lots sur 9 à Sainte-Marie au prix de 37 € TTC le m². Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie au 02 99 90 99 24 ou par mail à l'adresse suivante : dga@nivillac.fr

Lotissement privé

IFI Aménagement vous propose des terrains viabilisés et libres de constructeur, dans son opération « Parc de Caradeuc ». (Proche du lotissement du Champ Roncy)

Pour tout renseignement :

02 51 79 76 16,

par mail :

commercial@ifi-ouest.fr ou sur

le site internet :

<https://www.ifi-amenagement.fr/>

[portfolio/terrain-a-vendre-nivillac/](https://www.ifi-amenagement.fr/portfolio/terrain-a-vendre-nivillac/)

LES TRAVAUX & VOIRIE

Groupe scolaire de Nivillac

La crise pandémique que nous traversons impacte l'avancée du chantier et crée bien des problèmes (approvisionnements, dépôt de bilan pour deux entreprises, mise en place de protocoles sanitaires renforcés, ...).

Pour autant la collectivité, désireuse de relancer l'économie locale, a confirmé sa volonté de lancer la tranche optionnelle dès cet été afin de ne pas prendre un retard considérable sur la livraison attendue.

Aussi la construction du groupe scolaire poursuit sa progression.

Concernant la 1^{ère} tranche, le bâtiment est hors d'eau-hors d'air. Les différents corps de métier continuent d'œuvrer afin de finaliser cette partie. La deuxième tranche a commencé début juillet. L'installation des éléments en béton banché permet d'avoir un aperçu définitif de l'emprise du futur groupe scolaire.



L'ENVIRONNEMENT

Chaque été, les Eclaireuses-rs de France du Pays de Lorient, mouvement laïque de scoutisme, organisent des camps pour des enfants et jeunes. En juillet, ce sont 31 enfants âgés de 8 à 10 ans et leurs encadrants bénévoles qui ont posé leurs sacs à dos à Nivillac où ils ont été - très bien - accueillis sur le terrain communal.

Quinze jours de camp pendant lesquels il a fallu jongler entre un protocole strict et un besoin de liberté afin de proposer aux enfants un projet riche en aventures et en souvenirs.

Nous nous sommes appuyés sur des acteurs locaux pour découvrir les richesses du territoire.

Au programme : nettoyage du lavoir, accueil et ateliers pédagogiques à la ferme de la Petite Arche de la Vallée, randonnées, jeu de piste à La Roche Bernard, concours cuisine...

Ainsi, chacun(e) a pu grandir un peu plus et s'enrichir de nouvelles expériences.

Les enfants ont passé de belles vacances et nous les avons tous retrouvés à la rentrée de septembre pour nos activités régulières. Nous remercions vivement la commune de nous avoir permis de réaliser ce beau projet !



Avant



Après

L@ parenthèse médiathèque

Pour ce nouveau numéro du Nivillac Mag, nous souhaitons partager avec vous une sélection de documents plébiscités par les adhérents en 2020, coups de coeur des uns ou des autres, idées cadeaux, ou tout simplement des suggestions à emprunter à la médiathèque, ...

ADULTES

PRIX DU ROMAN Coiffard 2020

Un livre
EXCEPTIONNEL !

Claire

Roman qui m'a
TOUCHÉE EN PLEIN
COEUR !

Stéphanie

L'auteur écrit avec
douceur les horreurs
de la guerre.

BELLE ÉCRITURE,
POÉTIQUE par
moment. Beaucoup,
beaucoup aimé.

Karine



Avant la longue flamme rouge

Guillaume Sire
Calmann-Lévy, 2020.

Roman **TRÈS FORT**.
L'enfant s'est construit
un monde imaginaire
qui apporte un peu de
MAGIE dans un envi-
ronnement tragique.
Livre qui perturbe
énormément.

Jeannine

Beaucoup aimé.
TRÈS BON ROMAN.
Le personnage principal
s'accroche toujours à
son monde imaginaire
pour s'extraire de toute
l'horreur de la guerre.

Nicole



Tout le bleu du ciel, Mélissa Da Costa Carnets Nord, 2019

« Si vous souhaitez faire de belles rencontres, si essentielles à notre équilibre, si vous rêvez de liberté, de grands espaces, si vous cherchez à vous évader, à voyager, à admirer de jolis paysages, alors installez-vous confortablement, ouvrez ce livre et savourez...

Profitez de la douceur ambiante, des sentiments purs, de l'humanité omniprésente. Goûtez à la simplicité et à l'humilité. Sentez naître en vous la force et la confiance qui nous font souvent défaut. Ressentez la volupté du réconfort, l'empathie, la compassion.

En ouvrant ce livre, vous allez lâcher prise, relativiser. Vous allez sourire, rire et verser quelques larmes bienfaites. Vous allez découvrir qu'avec de petits riens, nous pouvons changer le monde et envisager une vie plus réjouissante.

C'est ainsi que « **Tout le bleu du ciel** » vous illuminera et vous réchauffera. Il est possible même que vous ne voudrez plus jamais le quitter... » *Monique*.

SI VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AU PRIX DU ROMAN COIFFARD 2021,
N'HÉSITEZ PAS À VOUS RAPPROCHER DE NOUS !



Le petit garçon qui voulait être Mary Poppins Alejandro Palomas Cherche Midi, 2020

« Un tendre coup de cœur pour ce roman. Un récit à plusieurs voix qui nous embarque dans l'histoire de Guille, un petit garçon sensible et rêveur.

Un petit condensé d'émotions pour un grand moment de tendresse.

A ne pas rater...» *Isabelle*



En lien avec la saison culturelle 2020-2021 du Forum

La saison culturelle du Forum a très bien démarré avec deux gros succès : **Hip ! Hip ! Hip !** de Lili Cros et Thierry Chazelle, et **Chaud devant !** de Le Voilà Voilà.

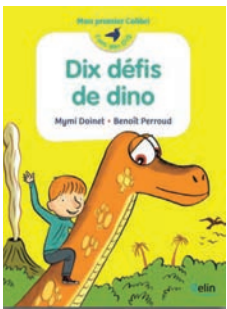


La suite de la saison s'annonçait tout aussi riche en belles rencontres et beaux moments avec Clameurs du Hamon Martin Quintet et leur invitée Rosemary Standley.



Retrouvez ou découvrez leurs albums à la médiathèque et vibrez, dansez, sautez, aimez, écoutez, etc...

JEUNESSE ET PETITE ENFANCE



À partir de 6 ans.

Dix défis de dino

Mymi Doinet,
Benoît Perroud Belin éducation,
2019
(Mon premier colibri : l'ami des dys)

Mon premier colibri : l'ami des dys est une collection de petits romans chez Belin éducation, adaptée aux lecteurs dyslexiques.



Mais où est Momo ? :
Un livre où l'on cherche son chien
Andrew Knapp
Ed. des Grandes personnes,
2018

Un livre-jeu, un recueil de photographies, un imagier, un livre drôle, cet album est tout ça à la fois. Testé et approuvé par Soazic 1 an et demi.

ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES



La tempête des échos

Christelle Dabos
La passe-miroir. Tome 4 :
Gallimard-Jeunesse, 2019

« Nous retrouvons pour une fin épique les aventures d'Ophélie, Ophélie héroïne myope et maladroite, a des dons : elle lit le passé des objets, et peut traverser les miroirs... Dans ce dernier

tome, elle va devoir se montrer encore plus courageuse. Elle et Thorn, son ténébreux mari doivent contrer l'Autre avant que le monde ne s'écroule littéralement ! A travers les tomes de la série, on s'attache à la galerie de personnages tous atypiques. L'univers construit autour des personnages est aussi riche. À dévorer de toute urgence ! » Céline



Frida Kahlo

Isabel Thomas, Marianna Madriz
Gallimard-Jeunesse, 2018
(Les grandes vies)

« Il émane de cette petite biographie une force de vie pleine de couleurs. Frida Kahlo qui, de son enfance à sa vie de femme a fait le choix de transformer ses souffrances en oeuvres d'arts géniales, nous lègue non seulement des tableaux singuliers mais en plus l'énergie, qui s'en dégage et que l'on reçoit en plein coeur. » Claire



MacGrégor adopte une famille

Meg Rosoff
Rageot, 2019
(Flash Fiction)

Flash Fiction est la nouvelle collection de fictions courtes et illustrées chez Rageot, pour les lecteurs à partir de 8 ans. Adaptée pour tous y compris les dyslexiques.



Maman

Hélène Delforge,
Quentin Gréban
Mijade, 2018
(Albums)

Coup de coeur de l'équipe. Une galerie de portraits de mamans, de tous les pays et de toutes les époques. À partir de 6 ans.



10

Culture



Le centre culturel Le Forum

vous accueille aux horaires suivants :
mardi et vendredi
8h30-12h et 13h30-17h
mercredi et jeudi
13h30-17h

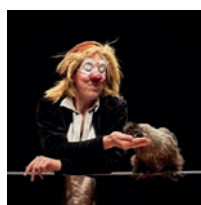
Tél : **02 99 90 82 82**
Place du brigadier
Eric Marot
56130 NIVILLAC
accueil@forumnivillac.fr
forumnivillac.fr

Malgré toute l'incertitude de la situation sanitaire qui contrarie le fonctionnement et le travail des agents du Forum, nous rappelons dans ces pages, le contenu de la saison culturelle pour les mois à venir. En espérant vivement que ces rendez-vous artistiques vont pouvoir se dérouler, car chaque annulation est un crève-cœur pour tout le monde.

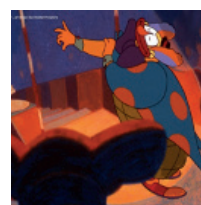
3 SPECTACLES À VOIR EN FAMILLE



Samedi 13/02
à 11H
SŒURS SANTIAG
Danse
Dès 6 ans



Samedi 20/02
à 15H
L'ENVOL DE LA FOURMI
Clowne et poules
Dès 3 ans



Mardi 23/02
à 15H (Vacances)
EUGÉNIO
Ciné-concert
Dès 3 ans

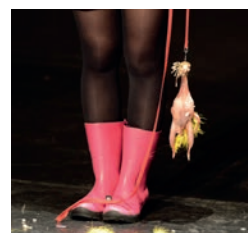


SOIRÉE POUR RIRE

Samedi 5 Juin à 20H30



RÈGLEMENT DE COMPTES
Achille Grimaud



MY DEAD BIRD
Victoire Bélézy



Samedi 27 février
à 20h30
ROSEMARY STANDLEY & DOM LA NENA
Birds on a wire



Samedi 27 mars
à 20h30
PÉPITO MATÉO
La leçon de français



Samedi 10 avril
à 20h30
COMPAGNIE 2 BROUCLOTTES
Nos chemins de traverse



Vendredi 16 avril
à 20h30
DIAT
Chansons de Madagascar



Vendredi 7 Mai
à 20h30
CLAMEURS
Folk francophone

2 MANIFESTATIONS MUNICIPALES - SAMEDI 26 JUIN



Organisé dans les locaux du Forum de 14h à 18h



Lieu restant à définir à partir de 19H



PATRIMOINE ET HISTOIRE LOCALE

M. Vignerons de la Jousselandière

René Pierre Paul Vignerons de La Jousselandière est avec Jean Thomas, le maire avec le plus long mandat, près de 37 ans.

Il naît en 1865 dans une riche et prestigieuse famille Nantaise. En effet, son arrière-grand-père fut lui-même le premier maire de La Chapelle-Launay et son grand père, Lieutenant d'artillerie à Pied décoré en 1807 de la Légion d'honneur.

Bachelier «es-lettre», ce jeune polytechnicien, s'engage volontairement pour une durée de 5 ans dans le 25^{ème} régiment des Dragons de Nantes, le 7 avril 1886. Le brigadier Vignerons de la Jousselandière est vite promu maréchal des logis en 1888.

En 1892, Paule LOZAC'H héritière du «Château» de Bodeuc, l'épouse. Ils eurent 3 enfants : Louis, Jeanne et Suzanne.

Élu sur la Liste Conservatrice Nivillacoise, en 1896, il succède à Henri Magré son beau-frère au poste de Maire de Nivillac jusqu'en 1932. Très vite ce catholique convaincu s'engage pour la reconstruction de l'église de Nivillac et combat la loi visant à fermer l'école de Nivillac dirigée par les Filles du Saint-Esprit.

Monsieur Vignerons de la Jousselandière, propriétaire de plusieurs fermes sur la commune de Nivillac, est aussi le fondateur du syndicat agricole du Canton de La Roche-Bernard. Il rédigera plusieurs rapports sur l'utilisation d'engrais chimiques sur les sols de la commune dès 1902.

En 1905, il se désiste au profit de M. du Boisrouvray dans la course au conseil général et remplace alors ce dernier au poste de conseiller d'arrondissement

L'année suivante, le préfet du Morbihan le suspend de son poste de Maire de Nivillac pendant 30 jours pour s'être



opposé à l'inventaire des Églises du canton dans le cadre de la loi de séparation de l'église et de l'État.

Monsieur de la Jousselandière s'engage contre l'alcoolisme en prenant un arrêté municipal contre l'installation de débit de boissons à proximité des écoles en 1907.

Maire pendant la première guerre mondiale, il dessinera le monument aux morts précédemment au centre du cimetière et aujourd'hui près de l'église.

Élu conseiller général en 1919, il participe à la modernisation du Morbihan en votant l'extension de l'électrification des campagnes, le développement du téléphone, etc...

En 1923, il organise la reconstruction de la chapelle de Saint-Cry en prenant soin d'y incorporer des éléments Gothiques provenant de ses différentes propriétés, comme un lion provenant de Ros et toujours visible aujourd'hui en façade.

Membre de la société Polymathique de Vannes, ce passionné d'histoire et d'art est à l'origine de nombreuses découvertes archéologiques sur la commune et expose à plusieurs reprises ses toiles au salon des Beaux-Arts de Lorient.

Suite à son décès en 1932, son gendre Michel Denarié, époux de Suzanne, lui succédera à la Mairie de Nivillac jusqu'à la poche de Saint-Nazaire pendant la seconde guerre mondiale.

Le château de Bodeuc restera dans la famille jusqu'en 1993, date à laquelle ce dernier fut transformé en hôtel.

Julien CHESNIN

Bibliographie :

Archives Départementales 44
Registre Matricule 1885
Archives Municipales de Nantes
Etat Civil 1865 - 1892 - 1932
Archives Départementales 56
Presses Anciennes
Archives Municipales de Nivillac
Délibérations conseil municipale
Archives Société Polymathique de Vannes
Bulletins et Mémoires 1929 - 1931
Archives personnelles famille Denarié

ACCUEIL DE LOISIRS PLANET'COPAINS



L'été 2020 à Planet'copains : un été particulier

En raison de la crise sanitaire que nous traversons, les enfants, les familles et les équipes d'animateurs ont dû s'adapter à un nouveau fonctionnement de l'Accueil de Loisirs lors de l'été 2020.

En effet, l'un des principaux changements a été la mise en place d'un protocole sanitaire afin que les enfants puissent être accueillis dans les meilleures conditions et que les équipes puissent travailler en toute sécurité.

Afin d'assurer la sécurité sanitaire des enfants et de respecter les protocoles en vigueur, il a été décidé d'annuler les séjours et les sorties qui ont été remplacés par des intervenants. Seules les sorties pour le groupe des 10 ans et plus ont été conservées car les effectifs le permettaient.

Malgré ces contraintes, les équipes se sont montrées motivées et ont su proposer des projets d'animations dans lesquels les enfants se sont investis dans la bonne humeur.

Le groupe des 3/6 ans, a vécu les aventures de «Trotro », personnage qui les a accompagné tout l'été. Les 6/9 ans, ont participé au relooking de l'Accueil de Loisirs en juillet et ont fait un voyage dans le temps en août. Les 10 ans et plus, quant à eux, sont partis à la découverte de différents sites de Nivillac et de ses alentours.

Des intervenants sont venus au sein de l'accueil de loisirs proposer aux

enfants des ateliers variés : sports, théâtre, danse et expression corporelle, ferme pédagogique, spectacle de contes.

Tout au long de cet été, les animateurs ont constaté la joie éprouvée par les enfants de se retrouver avec les copains, de pouvoir à nouveau jouer ensemble et partager des moments conviviaux.

Les vacances d'automne :

Les animatrices du groupe des 3/6 ans se sont appuyées sur le film « La Baleine et l'Escargote » pour aborder la faune et la flore des fonds marins. Les enfants ont pu participer à 2 sorties : cinéma à Nivillac et visite du parc de Branféré.

Les 6/9 ans, grâce au projet « la couleur des émotions », ont joué avec les émotions : les exprimer, les nommer, les décrire tout en s'amusant. Concernant les sorties, ce groupe est allé à la piscine de Nivillac et a assisté au concert du « Voilà, Voilà » au Forum.

Enfin, les 10 ans et plus, accueillis à la salle du Docteur Picaud, dans le

bourg, ont joué aux philosophes en herbe sur le thème suivant : « c'est quoi le bonheur pour toi ? ». Projet qui a donné lieu à des discussions riches et intéressantes. Le groupe est aussi allé à la rencontre de divers artisans de La Roche Bernard. Enfin, les jeunes ont pu découvrir le Forum de l'intérieur grâce à Pierre (régisseur son et lumière) qui les a accueillis. Les sorties proposées pendant les vacances : base de loisirs du moulin neuf à Rochefort en Terre (escape game, parcours dans les arbres et course d'orientation), sortie à Vannes avec la visite de « Dédale » et bowling.

Les mercredis :

Le mercredi, les enfants sont répartis en 2 groupes : les 3/6 ans et les 6/13 ans qui sont encadrés par 6 animatrices.

L'équipe met en place des projets d'animations pour chaque groupe, ces projets changent après chaque période de vacances.

A la rentrée, l'équipe des 3/6 ans a mené un projet concernant les métiers de l'eau, et depuis les vacances d'automne, les animatrices abordent le vivre ensemble grâce à Olaf, la nouvelle mascotte.

Le groupe des 6/13 ans a pu profiter en septembre et octobre d'un projet autour du jeu : jeux de société, jeux de groupes, jeux sportifs... Et pour cette 2ème période, les animatrices proposent aux enfants un projet sur la thématique de « l'expression et l'art de s'exprimer ».

*Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au service Enfance/Jeunesse :
enfancejeunesse@nivillac.fr
02.99.90.82.12*



LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

École maternelle publique «les petits murins»



Présentation :

L'école maternelle accueille 70 élèves répartis en 3 classes (à la rentrée de septembre) :

- une classe de Petite section, une classe de Moyenne section et une classe de Grande section.

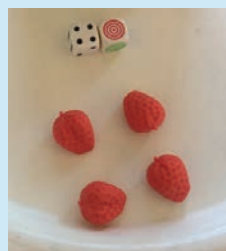
Horaires 2020/2021 : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h50 à 12h00 et de 13h30 à 16h20. Garderie à partir de 7h30 et jusqu'à 18h45.
Restaurant scolaire sur place.

Des activités diverses :

- Piscine à partir de la grande section.
- Intervention d'un professeur de musique une fois par semaine pour les 3 classes.

- Anglais à partir de la petite section.
- Utilisation hebdomadaire des 2 salles de sports (municipale et d'arc sud Bretagne) pour les 3 classes.
- Inscription au dispositif « cinécole ».
- Participation au festival jeune public : 2 spectacles par année au forum.
- Participation de l'école maternelle à l'évènement artistique « la grande lessive ».
- Échanges réguliers (visites et correspondances) entre l'école et la résidence autonomie.

Le fil conducteur de l'année scolaire 2020/2021 pour les 3 classes est « jouons ensemble pour apprendre ». Ce sera l'occasion pour les enfants de découvrir des jeux de société du plus simple au plus complexe, adapté aux différents niveaux.



Contacts :

École maternelle publique « **Les petits murins** »

8 rue des écoles 56130 NIVILLAC

Téléphone : 02 99 90 85 39

mail : ecole.maternelle-nivillac@orange.fr - <http://maternellepetsmurins.toutemonecole.fr>

École de Saint-Cry : objectif zéro gaspi !

Depuis la rentrée, toute l'école Sainte-Thérèse de Saint-Cry s'est lancée dans son projet pédagogique appelé « Zéro gaspi ».

L'objectif est de sensibiliser les 72 élèves, de la Petite Section au CM2 à la réduction du gaspillage : gestion et recyclage des déchets, économie d'énergie, de l'eau, gaspillage alimentaire...

Au programme : mise en place du tri des déchets dans toutes les classes, séances de sciences et de géographie sur ce thème, jeux collectifs du tri, interventions et ateliers animés par l'École Nicolas Hulot (proposé par Arc Sud Bretagne), arts et récupération...

Les élèves se questionnent sur ce sujet d'actualité pour mieux appliquer les différents gestes contre le gaspillage dans leur vie de tous les jours.

En bref, une façon pédagogique et ludique d'apprendre à nos élèves à devenir de futurs citoyens éco-responsables !



Intervention sur le tri des déchets pour les CP-CE1

LES RESTAURANTS SCOLAIRES ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Situation des restaurants scolaires suite à la crise sanitaire liée au virus covid-19

De mai à début juillet 2020, l'application du protocole sanitaire lié au COVID-19 sur les sites de restauration scolaire, n'a pas permis la reprise des repas préparés par la cuisine centrale car les agents de restauration se sont retrouvés confrontés à un manque de place et de temps :

- Manque de place pour espacer les enfants avec la distanciation physique minimale requise,
- Manque de temps pour désinfecter l'ensemble des équipements.

Aussi, pendant cette période, il a été proposé aux familles de préparer des pique-niques froids pour leurs enfants. Le protocole sanitaire s'étant assoupli, le service de restauration scolaire a pu reprendre normalement dès la rentrée scolaire de septembre.

Le protocole sanitaire vient à nouveau de se renforcer depuis le début du mois de novembre. Toutefois, la restauration en deux services a été maintenue et chaque classe est désormais séparée des autres.

L'hygiène des locaux, portes, poignées, toilettes, tables, chaises, sols est assurée par des personnels formés qui utilisent des produits aux normes covid-19.

Contrairement à la première période de confinement, le service de la restauration scolaire pourrait maintenant proposer des repas froids si la situation sanitaire se dégradait et que les élèves étaient amenés à rester dans leur classe sans pouvoir accéder au restaurant scolaire.

Le marché alimentaire a en effet été revu sur ce point et prévoit désormais la possibilité de livrer dans les écoles des repas individuels en liaison froide qui comporteraient : une salade dans un contenant en plastique, un stick vinaigrette, un fromage emballé, une tranche de pain, une compote ou un fruit frais. Les enfants devraient ap-

porter leur gourde. Ces repas comprendraient le même nombre d'éléments que les menus prévus dans le cycle classique (soit 3 éléments) ; les salades seraient préparées avec un maintien de la qualité des denrées alimentaires : 50% de produits issus du développement durable, dont 20% issus de l'agriculture biologique, produits frais, majoritairement locaux, de saison et bien évidemment cuisinés « maison ».

La Restauration Scolaire à l'école des Petits Murins

La commune de Nivillac organise l'accueil des enfants scolarisés à l'école publique primaire « Les petits Murins » au restaurant scolaire qui se trouve au sein de l'école.

Les repas, services à l'assiette, sont cuisinés par la cuisine centrale du CCAS de Nivillac.

Le restaurant accueille tous les jours plus de 160 enfants en 2 services adaptés à l'âge et à l'autonomie de chacun. Les enfants sont installés à table dans un espace réaménagé depuis la rentrée de septembre 2020 (lié au COVID-19). Des îlots par classe ont été créés, avec 1 mètre d'écart entre chaque classe.

Tous participent au débarrassage, ce qui facilite les échanges et l'apprentissage.

L'ensemble du personnel se veut attentif au bien-être des enfants. L'objectif est que le temps du repas se passe dans une ambiance agréable et conviviale.

Toute l'équipe veille au bon comportement des enfants. Les enfants doivent goûter à chaque plat, se tenir correctement sur leur chaise...

Des repas à thèmes sont proposés aux élèves avec animation encadrée par API Restauration.

Des recettes innovantes permettent une sensibilisation autour du bien manger, avec des fruits et légumes frais. Un produit Bio est servi à chaque

repas, et un menu végétarien par semaine.

Exemples : Tarte aux légumes, Macaroni aux fromages, Paella végé, Falafels.

Les menus sont élaborés par une diététicienne, pour conjuguer équilibre, santé, plaisir et qualité.

Les élèves sont accueillis par groupe, entre 12h00 (1^{er} service) et 13h30 (fin du 2nd service).

Chaque groupe a au moins une demi-heure pour prendre son repas. Ce temps peut paraître long pour les grands et trop court pour les plus jeunes. Il faut rappeler que l'impression de satiété ne vient qu'après 20 minutes de mastication.

Le temps de pause du midi est également un temps d'accueil avec des animatrices qualifiées et ASEM (Agents Spécialisés en Ecole Maternelle), qui accompagnent les enfants avant, pendant et après les repas.

Pour information, les menus sont consultables sur le site de la mairie de Nivillac www.nivillac.fr, et pour obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Carole ANDRE à cantine.petitsmurins@nivillac.fr

Organisation et déroulement de la restauration scolaire de l'école ST-LOUIS :





- Les repas sont servis à l'assiette en liaison chaude,
 - Les élèves sont installés les uns à côté des autres SANS brassage de classe,
 - Les élèves ne peuvent pas se déplacer au sein du restaurant,
 - A 12h les classes du 1er service arrivent, les mains lavées, avec une distanciation d'1 mètre entre chaque groupe classe, par « la scène » du Forum.
 - Pointage des élèves par classe puis installation dans le restaurant scolaire ainsi que sur « la scène » du Forum par ordre alphabétique.
 - Service à l'assiette pour les enfants du 1er service.
 - A 12h30 les classes du 2^{ème} service arrivent, les mains lavées (ou gel hydro alcoolique), avec une distanciation d'1 mètre entre chaque groupe classe, par « la scène » du Forum.
 - Pointage des élèves par classe puis installation dans le restaurant scolaire par ordre alphabétique.
 - Puis départ des élèves du 1er service après un lavage des mains (ou gel hydro alcoolique pour les élémentaires) par la « petite cantine », la « grande cantine » et « la scène » du Forum avec une distanciation d'1 mètre entre chaque groupe classe.
 - Service à l'assiette des enfants du 2^{ème} service. Lavage des mains après le repas (ou gel hydro alcoolique pour les élémentaires), avant de partir, par « la scène » du Forum.
- Avec une distanciation d'1 mètre en chaque groupe classe.

Périscolaire des Petits Murins 2020

La mairie de Nivillac propose un accueil périscolaire durant la période scolaire à l'école des Petits Murins de 7h30 à 8h40 et de 16h20 à 18h45 tous les jours d'école.

Les enfants fréquentant ce lieu, doivent être inscrits au préalable.

Le désir de l'équipe est de permettre à chaque enfant d'accéder à des activités et de favoriser leur bien-être et leur épanouissement.

Compte-tenu du contexte sanitaire actuel lié à la Covid-19, la ville de Nivillac, s'adapte aux différents protocoles du gouvernement, mis à jour régulièrement, qui modifient les conditions d'accueil des enfants.

La 1^{ère}, est que depuis mai 2020, nous avons 2 lieux d'accueils périscolaire, 1 en maternelle (niveau du hall de l'école) et 1 en élémentaire (salle de restauration). Et depuis septembre, nous ne brassons pas les classes, c'est-à-dire que les enfants ont des tables, des coins, des espaces cours par classe.

Mais nous continuons tout de même à proposer des projets, des activités aux enfants : la danse, le dessin, la découverte des planètes, l'amitié...

Les enfants du CE1 au CM2, font aussi leurs devoirs avec leurs camarades de leur classes Le seul changement pour ce temps, est qu'il est réalisé dans la



salle du périscolaire, après le temps de jeu dans la cour (après 17h30).

Les enfants sont toujours ravis de faire un Loup couleur dans la cour, une fresque en peinture pour égayer leurs lieux de vie, ou un UNO pour battre leurs animatrices.

Le projet pédagogique du périscolaire est consultable sur le site de la mairie de Nivillac et sur place.

*Pour tous autres renseignements, merci de contacter **Carole ANDRE** : cantine.petitsmurins@nivillac.fr ou au 06 34 33 09 34*



SIVU DE LA ROCHE BERNARD



Visite de la ferme pédagogique du Forsdoff avec le RAM, septembre 2020

Petite histoire du SIVU :

Au 1er janvier 2011, le SIVOM de la Roche Bernard est dissout, plusieurs compétences sont reprises par Arc Sud Bretagne. Les communes de Camoël, Férel, La Roche-Bernard Marzan, Nivillac, Pénestin, St Dolay s'organisent et créent Le SIVU de la Roche Bernard pour gérer la compétence Petite enfance.

Actuellement le SIVU est constitué de 5 services :

- Le Relais assistantes maternelles créé en 2001
- Le multi accueil « Les P'tits Mousses » à Nivillac (ouvert en 2008)
- Le multi accueil « Le P'tit bois dormant » à Férel (ouvert en 2008)
- Le Lieu d'accueil enfants parents « A Petit Pas » (ouvert en 2016).
- Un service administratif

Une vingtaine d'agents travaillent au sein des différents services du SIVU de La Roche-Bernard.

Les services Petite Enfance du SIVU visent à permettre aux parents de concilier leur vie de famille, leur vie professionnelle et leur vie sociale. Ils dynamisent le territoire, jouent un rôle d'accueil, d'accompagnement des familles et des professionnels de l'accueil à domicile.

Qui gère le SIVU de La Roche Bernard ?

Des élus de chaque commune gèrent le SIVU, ils ont été élus pour la mandature 2020-2026, à la suite des élections municipales.

Voici les nouveaux représentants depuis juillet 2020 :

Présidente :

Béatrice DENIGOT (Nivillac)

Vice-Présidente :

Gisèle BERTHO (Férel)

Représentants élus des communes :**CAMOËL :**

Michelle DEPREUX

Elisabeth JAEN

FEREL :

Jean Marc DACHICOURT

Jérôme EONNET

LA ROCHE BERNARD :

Alexis JANDET

Anne Laure MARCHAL

MARZAN :

Éric LIPPENS

Martine DUSSART

NIVILLAC :

Alain GUIHARD

Nathalie GRUEL

PENESTIN :

Jeanne GIRARD

Isabelle HELLARD

SAINT-DOLAY :

Nicolas CHESNIN

Jean- Pierre HAMON



Salle du RAM et du Lieu d'accueil Enfants Parents « A Petits pas » à Nivillac

Maison de l'enfance de Nivillac,

Espace Lourmois,

Tel : 02 99 90 78 56

Mail : laeplrb@orange.fr

**Enfants en danger ?
Parents en difficulté ?**

**Le mieux, c'est
d'en parler !**



www.allo119.gouv.fr



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)



La Résidence Autonomie

Le 31 juillet 2020, Thierry CHAUSSEE, Chef cuisinier de la Cuisine centrale du CCAS de Nivillac, a pris une retraite bien méritée après y avoir exercé pendant 39 années de bons et loyaux services (janvier 1981 à juillet 2020) au bénéfice des usagers : les élèves des cantines scolaires (Les Petits Murins et Saint Louis), les enfants du Centre de loisirs et les résidents de la Résidence autonomie Les Métairies.

En récompense de son dévouement au service de la collectivité territoriale, Thierry a reçu durant sa carrière :

- la médaille d'argent pour ses 20 ans de service,
- la médaille de vermeil pour ses 30 ans de service,
- la médaille d'or pour ses 35 ans de service.

Un goûter a été organisé à l'occasion de son départ.

L'ensemble des Résidents, ainsi que ses collègues, lui souhaitent une belle continuation dans sa nouvelle vie de retraité.

Permanence CCAS

Pendant le confinement, le CCAS propose des rendez-vous téléphoniques tous les jeudis. Pour les rendez-vous et/ou si vous rencontrez des difficultés liées au confinement, merci de contacter l'accueil de la Mairie de NIVILLAC pendant les horaires d'ouverture au 02 99 90 62 75 ou par mail ccas@nivillac.fr. En cas d'urgence, le CCAS vous rappellera dans les plus brefs délais.

Repas du CCAS

En raison de la situation sanitaire liée au virus COVID-19, le CCAS de Nivillac n'organisera pas en 2020 le repas des Nivillacois de 60 ans et plus.

Mutuelle communale

La commune de NIVILLAC et le Centre Communal d'Action Sociale de NIVILLAC proposent à tous les Nivillacois une Mutuelle Communale. L'Association d'usagers MANDARINE a été choisie pour développer ce projet solidaire. Toute personne intéressée par la mutuelle communale proposée peut se renseigner au 03 21 11 68 02.



Banque Alimentaire du Morbihan

Banque Alimentaire

La banque alimentaire sera fermée de janvier à mars 2021.

En cas d'urgence, veuillez contacter le CCAS de Nivillac au 02 99 90 62 75 pour pouvoir bénéficier d'un colis alimentaire.



Les Restos du cœur

Depuis le 24 novembre, les horaires d'ouverture sont le mardi de 14h30 à 16h30 et le vendredi de 10h00 à 11h30 à la Maison de la Solidarité - 19 Bis rue porte Garel - 56130 NIVILLAC.

AMPER

Depuis plusieurs années, AMPER est un acteur de votre territoire en matière de portage de repas à domicile. Avec l'arrivée de la COVID 19 et l'impact sur les conditions sanitaires, les



équipes d'AMPER sont aujourd'hui fières d'avoir réussi à apporter une réponse à toutes les demandes sur l'ensemble des secteurs. Les 11 agents de portage sont restés obilisés afin d'assurer la pérennité du service et se sont adaptés aux différents protocoles sanitaires pour garantir la sécurité à tous les bénéficiaires, et cela depuis Mars 2020.

Cette crise a renforcé le fait que le maintien à domicile d'une personne peut être remis en question suite à de mauvaises habitudes alimentaires. C'est pourquoi la livraison régulière de repas constitue une réponse efficace à cette problématique. C'est aussi une solution qui permet de rester indépendant et de continuer à vivre chez soi en complément des services d'aide à domicile.

Des repas adaptés et équilibrés, des choix variés, une formule pour les plus gourmands, une solution simple et flexible, tout le monde trouvera son bonheur !

Des aides financières peuvent être obtenues auprès de votre caisse de retraite, de votre mutuelle ou du Conseil Départemental. Le service entre dans le champ des « services à la personne » et ouvre donc droit au crédit d'impôts de 50 % sur la part livraison.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Tiphaine GERGAUD au 02 97 46 53 14 ou par mail [Mail : amper.prad@msa-services.fr](mailto:amper.prad@msa-services.fr) - site internet : www.amper.asso.fr



**Vous avez 60 ans et plus,
vous avez des questions sur votre maintien à domicile ?**

Une équipe est à votre écoute pour vous apporter une réponse personnalisée et gratuite.

Sur rendez-vous : en antenne ou lors d'une visite à domicile

Nos missions :

> Informer, accompagner et orienter les seniors et leurs proches sur :

- Le maintien à domicile
- L'offre de soins
- Les structures d'accueil pour personnes âgées
- L'accès aux droits (aides financières, humaines, techniques...)

Nous contacter : du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 17H.
Fermé le mardi matin.



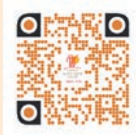
02-30-06-05-60



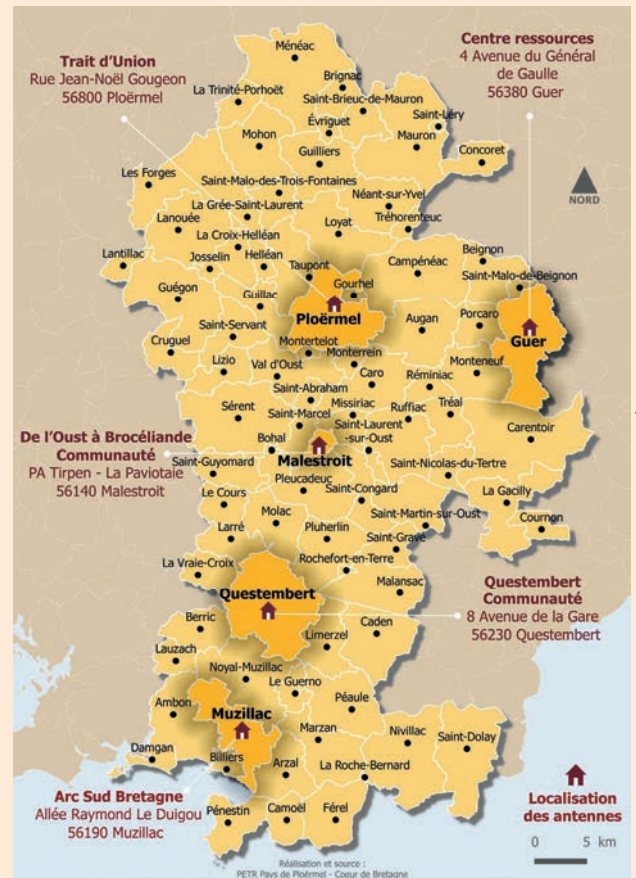
contact@eaem.bzh



www.eaem.bzh



ESPACE AUTONOMIE SANTÉ EST MORBIHAN - PA de Tirpen - La Paviotale | 56140 Malestroit | 02 30 06 05 60 | contact@eaem.bzh
Ploërmel Communauté - De l'Oust à Brocéliande Communauté - Questembert Communauté - Arc Sud Bretagne - Camoël - Férél - Pénestin
Service porté par le PETR Pays de Ploërmel - Cost de Bretagne



Septembre 2020



Fédération ADMR du MORBIHAN
Zone de Parc Lann – 25 Rue Gay Lussac – BP 158
56004 VANNES Cedex

FILIEN, LA TELEASSISTANCE ADMR

TARIFS

Frais d'installation : 45,00 EUR TTC

Location mensuelle à durée indéterminée : **24,90 EUR TTC**

Possibilité de résiliation à chaque fin de trimestre ou en cas de force majeure

Location mensuelle à durée déterminée : **31,00 EUR TTC**

Abonnement minimum 1 mois, maximum 11 mois

| | |
|------------------------------------|----------------|
| Décroché à distance | + 3,00 EUR TTC |
| Véritable montre | + 3,00 EUR TTC |
| Détecteur de chute | + 3,00 EUR TTC |
| Transmetteur GSM | + 9,50 EUR TTC |
| Médaille / Bracelet supplémentaire | + 3,00 EUR TTC |
| Poire de lit | + 2,00 EUR TTC |
| Flash lumineux | + 3,00 EUR TTC |
| Parafoudre | + 2,00 EUR TTC |
| Extension interphonique | + 7,00 EUR TTC |
| Détecteur de fumée | + 3,00 EUR TTC |
| Rachat de franchise | + 2,00 EUR TTC |

**N'HESITEZ PAS A CONTACTER LE RESPONSABLE
TELEASSISTANCE PROCHE DE CHEZ VOUS :**

Fédération ADMR du MORBIHAN
Tél. : 02.97.68.31.68
E-mail : contact@admr56.com

En partenariat avec le réseau



L'ADMR C'EST AUSSI :

- Le maintien à domicile
- L'aide à la famille, aux personnes handicapées, aux personnes âgées
- L'accompagnement & transport
- Le ménage & repassage
- La garde d'enfants à domicile



Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine

Vous avez entre 16 et 25 ans ?

Venez à la Mission locale !

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches. Elle intervient dans des domaines aussi variés que la recherche d'emploi, l'accès à une formation, la découverte de métiers. Elle peut aussi vous apporter une aide dans vos démarches de santé, de logement, de déplacement. Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports) ainsi que celles de ses partenaires.

Chaque conseiller intervient sur un territoire et est disponible pour vous. Pour la commune de Nivillac, Arnaud



GROLLEAU est en permanence à la Mairie de Nivillac, et est joignable à la Mission locale au 02.99.72.19.50.

Quelques exemples de services

Faire un stage en entreprise

Vous souhaitez découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer votre projet professionnel ou vous faire connaître d'une entreprise pour un futur recrutement... La Mission locale peut vous accompagner afin de réaliser des stages en entreprise. D'une durée maximale de 10 jours (renouvelable une fois) c'est un bon moyen pour intégrer le monde du travail.

Besoin d'un soutien Financier

Vous avez un projet de formation, vous souhaitez passer le permis, partir travailler à l'étranger, créer une activité, réparer votre véhicule ... etc. Vous pouvez peut-être bénéficier d'un soutien financier. Venez en parler à un conseiller...

Garantie Jeunes

Accompagnement collectif et individuel afin de multiplier les expériences professionnelles. Durant 12 mois et en contrepartie des démarches effectuées, une allocation vous sera versée. Depuis sa mise en place en janvier 2015, c'est plus de 700 jeunes qui ont bénéficié de la Garantie jeunes à la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine.

Besoin d'un moyen de locomotion

Vous devez commencer un emploi, un stage, une formation et avez besoin d'un moyen de déplacement ? La Mission locale gère un parc de scooters ainsi que deux voitures qui peuvent être mis à disposition pour faciliter vos déplacements.

Parrainage vers l'emploi

Besoin d'un coup de pouce pour booster vos candidatures, de conseils sur un secteur d'activité, de préparer un entretien d'embauche ou un concours... Faites-vous aider par un parrain ou une marraine vers l'emploi.

Service civique

Vous pouvez choisir d'effectuer une mission de Service Civique au sein d'une structure du territoire. Ainsi, la Mission locale vous aide dans vos démarches de recherche et est de plus structure d'intermédiation c'est à dire qu'elle s'occupe de la mise en place de la mission en lien avec la structure qui souhaite vous accueillir...

Au service de l'ensemble des jeunes du territoire n'hésitez pas à parler de la Mission locale autour de vous... et suivez-nous sur les réseaux :



Pour vous inscrire, c'est simple : appelez-nous au 02.99.72.19.50 ou inscrivez-vous sur notre site www.ml-redon.com



avft
libres et égales

Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail

www.avft.org

VIOLS FEMMES INFORMATIONS

Collectif Féministe Contre le Viol

N° national 0 800 05 95 95

APPEL GRATUIT / ANONYME / LUN-VEN 10H - 19H

<https://cfcv.asso.fr>



<http://fdfa.fr>
contact@fdfa.fr



Ces violences sont toutes punies par la loi

OUTRAGE SEXISTE (sifflements, propos sexistes, questions et commentaires intrusifs sur le physique ou la tenue vestimentaire) **INSULTES, MENACES, EXHIBITION, VOYEURISME, PRESSIONS PSYCHOLOGIQUES, COUPS, AGRESSIONS SEXUELLES, VIOLS**, commis au domicile, au travail, dans l'espace public

#NeRienLaisserPasser
Réagir peut tout changer

Il est important :

- d'alerter
- de dénoncer
- d'entreprendre des démarches auprès :
 - d'un.e professionnel.le de santé
 - de la police ou de la gendarmerie
 - d'associations spécialisées
 - de travailleur.euse.sociaux.ales
 - de representant.e.s.syndicaux.ales
 - de l'inspection du travail



des suites judiciaires sont possibles

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Osez en parler !

DANS LE MORBIHAN

CIDFF 56
Ecoute, informations juridiques et accompagnement
02 97 63 52 36

FRANCE VICTIMES 56
Ecoute, assistance juridique et psychologique des victimes d'infractions pénales
02 97 47 66 68

Plus d'informations sur
www.stop-violences-femmes.gouv.fr





LES ASSOCIATIONS NIVILLACOISES

Le SNRV organise la 1^{ère} édition de l'Ultra Vilain Trail

Créée en 1999, l'association Sport Nature Roche Vilaine (SNRV) organise depuis maintenant plus de vingt ans des événements sportifs à La Roche-Bernard et ses environs. Le dernier en date, l'Ultra Vilain Trail, a eu lieu le samedi 3 octobre 2020. Il s'agissait cependant d'une première pour la quarantaine de membres « snrvistes » car les distances étaient toutes autres que celles de l'habituelle course annuelle « le défi des ponts » (circuit de 3,8 km pendant 4 heures).



En effet, il aura fallu un an de préparation pour ces connaisseurs des chemins de trail pour proposer trois formats de courses le même jour : 80 km (l'Ultra Vilain Trail), 35 km (la Super Vilaine) et 15 km (le Vilain Bernard).

Face à ce défi, les organisateurs n'ont pas été épargnés par les événements extérieurs. Tout d'abord, il a fallu appliquer un protocole sanitaire strict en raison de la crise du Covid-19 : port du masque sur le village course et à tous les ravitaillements, distanciation sociale et gel hydroalcoolique à disposition. Ensuite, la crainte de la tempête Alex a vite succédé à la joie de l'obtention de l'accord préfectoral reçu quelques jours avant la course.



Le lendemain du passage de la tempête, la veille du jour J, les dégâts sont énormes. Mais grâce à des irréductibles bénévoles motivés, beaucoup de chemins ont pu être dégagés à temps pour que les cinq cents coureurs prennent le départ avec une météo exécration !

Au final, malgré les difficultés qui se sont présentées et avec la mobilisation d'environ 180 bénévoles dans la joie et la bonne humeur, le SNRV donne déjà rendez-vous pour la 2^{ème} édition en 2022...

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à cette

aventure humaine, notamment aux bénévoles sans qui ce genre d'événement ne pourrait se tenir, ainsi qu'aux mairies et leurs élu(e)s pour leur soutien inconditionnel. Merci également aux associations locales pour le sacré coup de main et à tous les partenaires privés qui nous ont aidés.

Abonnez-vous aux pages Facebook du SNRV et de la course pour suivre les dernières actus !





ASSOCIATION EQUIFANO

L'association Equifano soutient l'activité du Centre équestre du Fano et propose diverses animations en lien avec les activités autour du cheval.

Le centre équestre propose des cours pour les enfants à partir de 6 ans et pour les adultes, pour tous niveaux, de débutants à confirmés.

Le centre équestre accueille aussi vos équidés en pension, il existe plusieurs formules.

N'hésitez pas à contacter Solène au 06 84 55 10 07 pour avoir des informations.

Cette année, les élèves inscrits sont répartis sur 2 journées pour les cours collectifs : le mercredi et samedi. Les cours particuliers et adultes débutants ont lieu en semaine. Les effectifs restent stables. Pendant les vacances scolaires, le centre équestre du Fano propose des stages à la demi-journée ou journée, le passage des Galops (examen fédéral du cavalier), des balades en forêt, des cours baby-poney dès 3 ans et des balades en main pour les plus petits avec notre poney chouchou « Chocolat ». Souvent au



Devant le manège

printemps, les écoliers des environs viennent découvrir le monde du cheval sous forme d'ateliers sur des demi-journées ou à la journée.

Les cavaliers ont repris les cours début septembre. Après la balade-goûter d'Halloween du 29 octobre, l'association a organisé sa vente de vêtements aux couleurs du Fano annuelle à la reprise après les vacances de la Toussaint. Le bureau reste optimiste et travaille déjà sur l'organisation du prochain Concours interne du Club qui aura lieu en juin 2021 au Centre équestre. Ce concours permet aux jeunes cavaliers de connaître les premiers frissons de la compétition au

sein de cette structure familiale.



Equifano

2 Le Fano

56130 NIVILLAC

Courriel de l'association :

equifano@gmail.com

Courriel du Centre équestre : poneyclub-dufano@yahoo.fr

Page facebook : « Centre équestre du Fano » :

Abonnez-vous à la page du club pour rester informé de son actualité !



Cours en carrière



Promenade en forêt



PHOTO CLUB VILAINE MARITIME

Il y a cinq ans, quelques passionnés de la belle image déposaient les statuts du Photo-club de la Vilaine maritime, le « PCVM » comme on a pris l'habitude de dire.

Ce club d'amateurs de photographies a su rapidement, grâce aux liens étroits tissés dès sa création avec Ar'Images, grandir de façon harmonieuse. Il compte désormais plus de 30 membres répartis sur les communes de Nivillac et de La Roche-Bernard mais aussi Herbignac, Assérac, St Molf, Béganne, Marzan, Damgan, Muzillac, Billiers, Missillac, Camoël, Pénestin, Férel, Péaule, Ste Reine de Bretagne, etc... Cette répartition montre à quel point une activité associative autour de la photographie est essentielle dans la vie d'une commune, d'une communauté de communes ou d'une région. Et c'est la qualité des échanges qui attire les adhérents dans un club plutôt que dans un autre.

Le PCVM propose à ses adhérents une formation permanente par le biais de séances d'étude tous les mercredis du mois (à l'exception du 2ème mercredi consacré à Ar'Images). Chaque séance d'étude permet de visionner en les commentant les productions de chaque photographe. On y débat de composition, de lumières, de réglages et on y apporte les corrections



nécessaires en post-traitement (utilisation des logiciels les plus répandus : Lightroom, Affinity, DXO, Photoshop, ACDSsee, etc.).

Des ateliers de vulgarisation sont organisés régulièrement pour ces principaux logiciels ainsi que des formations plus approfondies. Des ateliers de prises de vue en extérieur comme en studio sont également prévus dans le courant de l'année.

Le confinement du printemps 2020 a été l'occasion pour les photographes du PCVM de fouiller dans les archives qui dormaient. La sortie du premier confinement ne permettant pas de réintégrer notre local (ancien cyber-espace de Nivillac) trop exigu pour respecter les règles de distance physique, nous avons repris en mai et juin par des ateliers de prises de vue en extérieur uniquement.

Les concours de la saison hivernale ayant confirmé notre place parmi les meilleurs clubs français inscrits à la Fédération française de photographie, nous sommes restés en Coupe de France Noir & blanc et nous y sommes remontés en Couleur (images projetées). Le défi pour 2021 sera de terminer dans les 15 premiers pour y demeurer. Notre exposition annuelle qui se tient habituellement en avril au Forum n'ayant pu avoir lieu, nous avons pu, grâce à la mobilisation de tous la réaliser en septembre et la fréquentation s'est révélée plutôt bonne malgré les règles sanitaires que nous avons soigneusement respectées.

Le deuxième confinement n'est pas pour nous faire plaisir mais nous avons décidé de nous réunir en téléconférence. Nous utilisons l'application ZOOM et c'est une bonne façon de maintenir un vrai lien : on se voit, on se parle et l'on peut procéder aux séances d'étude en regardant sur nos écrans d'ordinateurs les images de chacun que l'on commente collectivement.

Domage que la fracture numérique pénalise certains membres du PCVM qui résident en zone blanche avec une connexion internet défectueuse.

Rappelons que le PCVM est ouvert à tous sans limite d'âge et sans exigence de niveaux puisque les débutants comme les photographes confirmés trouvent leur compte dans l'échange convivial de savoir que nous pratiquons.





LE SOUVENIR FRANÇAIS « COMITÉ D'ALLAIRE - LA ROCHE- BERNARD »

L'Association nationale de Mémoire, reconnue d'utilité publique le 1er février 1906, distincte des anciens combattants, est ouverte à tous.

Le comité d'Allaire-La Roche-Bernard (70 membres) fait partie de la délégation Morbihan (1200 membres) une des 91 délégations de l'association nationale du Souvenir Français dont la vocation et les objectifs se déclinent en trois mots :

Mémoire, Entretien, transmission, en toute neutralité politique et confessionnelle.

Dans le cadre mémoriel, maintenir et préserver le souvenir de tous ceux qui sont morts pour la France dans les différents conflits (14-18, 39-45, Indochine, Algérie, opérations extérieures...) en collaboration avec les associations d'anciens combattants, par l'organisation ou le maintien et surtout la présence aux cérémonies commémoratives locales, départementales, nationales.

Localement, le Souvenir Français assure l'entretien, (en accord et avec les

communes) des stèles, monuments, et tombes des « Morts pour la France » militaires et civils. Actuellement notre comité continue le recensement des tombes des morts pour la France, sur les communes du secteur.

Ce travail est réalisé en collaboration avec les municipalités.

Transmettre aux jeunes ! Une mission importante, qui se concrétise au travers du concours scolaire pour les écoles primaires. Plusieurs écoles de notre secteur ont participé, une participation récompensée par une sortie mémorielle d'une journée pour toutes les classes inscrites.

Le Souvenir Français propose, depuis 2008, que les jeunes enfants soient associés aux cérémonies commémoratives en y allumant une bougie, véritable flamme de l'espoir, les préparant à prendre demain, le relais du Souvenir. En 2020 nos actions ont été compromises et limitées : concours engagé mais arrêté en mars lors du confinement, participation minimum aux cérémonies commémoratives... notre

quête annuelle arrêtée aussi par le re-confinement...

Mais le concours scolaire est relancé pour 2021, souhaitons aux classes inscrites bonnes réussites !

Le comité vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021

Pour obtenir des renseignements sur le Comité d'ALLAIRE – LA ROCHE BERNARD vous pouvez contacter :

M. DENOVAL Michel :

président au 06 68 77 34 31

Mme DUVAL Annie :

vice-présidente au 06 42 50 80 91

M. ARRIBAUD William :

trésorier au 06 07 19 37 12

Mme ADJANOHOUN Claudie :

responsable du concours scolaire

au 06 99 16 59 97

UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE DU PAYS DE VILAINE

Notre association nivillacoise existe depuis 1996. Elle fait partie d'un réseau de 48 autres UTL bretonnes. Actuellement, notre association compte 193 adhérents, dont 51 nivillacois. Nos adhérents habitent majoritairement dans le Morbihan (72%) mais aussi en Loire-Atlantique (28%).

Notre association propose à nos adhérents, de septembre à juin, un programme d'activités, contribuant au « mieux-vivre » de chacun au quotidien et à son bien-être physique, mental et social.

En septembre, avec toutes les mesures particulières de précaution sanitaire, nous avons repris nos activités. Elles comprennent des conférences, sur des thèmes les plus variés, présentées dans la salle de théâtre du Forum de Nivillac.

Nous organisons des sorties culturelles et distrayantes, un cercle de lecture mais aussi des randonnées pédestres accessibles au plus grand nombre de nos seniors ainsi qu'un voyage de fin d'année.

Malgré toutes les incertitudes de cette fin d'année, nous vous sou-

haitons de Bonnes Fêtes en prenant bien soin de vous et de vos proches.

Renseignements :

Pour le programme de nos activités, consultez notre site internet :

www.utlbzh.fr/pays-de-vilaine

pour nous joindre :

au téléphone : 06 63 54 97 81 ou 06 80

65 24 04 ainsi que sur notre adresse

courriel : utlpdv@gmail.com



LE MOT DE LA MAJORITE « ENSEMBLE POUR NIVILLAC »

Le 15 mars dernier a eu lieu partout sur le territoire national, le 1er tour des élections municipales dans un contexte très particulier : celui du Coronavirus.

A Nivillac, où il y avait 2 listes, il n'y a eu qu'un seul tour. Vous étiez plus de 60 % à faire confiance à notre liste « ENSEMBLE POUR NIVILLAC » et nous vous en remercions.

C'est donc dans une période bousculée par les événements que la nouvelle mandature a vu le jour : des élections dans un contexte de vigilance extrême, des premières commissions et conseils municipaux retardés par le confinement. Un démarrage chahuté, mais c'est par-delà les difficultés que notre équipe a commencé son travail d'élu municipal.

C'est le conseil municipal sortant qui a dû gérer le premier confinement et prendre les décisions nécessaires et indispensables au bon fonctionnement de la collectivité. Le travail a été fait en responsabilité. Merci aux élus, au personnel de la commune et de la Résidence Autonomie pour avoir géré avec bienveillance cette crise. Loin de nous cette idée que tout a été parfait. Il a fallu s'adapter au jour le jour, aux différentes demandes et exigences préfectorales. Nous avons été à l'écoute de la population surtout auprès des personnes âgées, seules, isolées et malades.

La crise n'a pas altéré notre volonté ni notre engagement de contribuer au bien-être des Nivillacoises et Nivillacois. Bien au contraire, c'est ensemble que l'équipe saura garantir la confiance que vous nous avez témoignée. Nous avons commencé à partager nos idées nécessaires à la vie de notre commune.

Comme annoncé dans la liste de nos engagements de campagne électorale, la Mutuelle Communale démarre sa mise en œuvre pour l'ensemble des Nivillacois.

Chacun d'entre nous, aux profils très différents s'est vu attribué les diverses missions municipales. Les uns les connaissent déjà depuis quelques années et sont garants d'une transmission aux nouveaux élus.

Cette crise sanitaire aura fait bien des dégâts et en fera encore. Crise économique, sociale, sociétale...

Pensons aux soignants fortement sollicités et toujours présents, aux services d'aide à domicile, aux enseignants qui ont su s'adapter pour assurer une continuité pédagogique aux élèves dont l'année a été perturbée.

“

C'est parce que chaque âme de Nivillac est importante à nos yeux que nous nous sommes engagés.

”

Pensons également aux commerçants, artisans, petites et moyennes entreprises, agriculteurs et tant d'autres qui se battent au quotidien. Cette pandémie laissera une seule note positive : celle de la solidarité.

Nos associations, qui sont moteur et force vive de notre commune, sont à l'arrêt. Ceux avec qui nous avons commencé à partager la passion d'un sport, le

goût d'une sortie culturelle à plusieurs, ou la défense d'une cause qui nous tient à cœur, sont restés des visages masqués. De ce fait, aucune manifestation n'a eu lieu : fête de la Musique, fête de la Nature, manifestations sportives, sans oublier les fêtes des écoles.

A chacune et à chacun, nous vous souhaitons une bonne année 2021.

Portez-vous bien et prenez soin de vous. Courage à tous, après la pluie le beau temps reviendra.

ENSEMBLE POUR NIVILLAC

Alain Guihard • Béatrice Denigot • Guy David • Jocelyne Philippe • Gérard David • Nathalie Gruel • Jean-Paul Gombaud • Jean-Claude Fréour • Patrice Renard • Karine Brulé • Nathalie Timmerman • Isabelle Desmots • Laurent Lorjoux • Alexandra Bernard • Jean-Paul Chatal • Josiane Hervoche • Jérôme Seignard • Karine Tribout • André Pédron • Catherine Blouet • Jérôme Blino • Christine Coidic



LE MOT DE LA MINORITE « TOUS POUR NIVILLAC »

Les élus de la liste « **Tous pour Nivillac** » souhaitent profiter de cette première tribune, pour remercier les électeurs qui nous ont fait confiance en exprimant leur vote aux élections municipales du 15 mars 2020 dans un climat exceptionnel lié au COVID-19.

Sans réunions publiques, il ne nous a pas été possible d'échanger avec vous et d'apporter la contradiction.

Le 1er confinement n'ayant pas permis d'installer un nouveau Conseil Municipal, c'est le bureau de la dernière mandature, autant dire quasiment le même qu'aujourd'hui, qui a pris en charge la gestion de la crise sanitaire. Force est de constater que pendant cette période difficile à vivre pour chacun d'entre-nous, à cela s'est ajouté la frustration d'une communication municipale inexistante vis à vis des nouveaux élus et des concitoyens.

Face à ce constat, nous avons adressé un premier message le 28 mars 2020 au maire et à l'ensemble des nouveaux élus pour connaître les mesures mises en place pour les personnes âgées, handicapées, vulnérables de la commune et pour les résidents de la résidence autonomie.

Par esprit de solidarité nous avons proposé d'apporter notre concours pour une aide logistique quelle qu'elle soit, afin d'assurer la sécurité des personnes concernées : en maintenant un contact téléphonique régulier avec les personnes isolées, en allant faire des courses, ...Ce à quoi il nous a répondu que les élus s'étaient préoccupés des anciens ou personnes en difficultés, nous étions enfin rassurés !!!

Le 20 avril, inquiets de ne pas avoir de nouvelles, un nouveau message est adressé au maire et à l'ensemble des nouveaux élus demandant s'il était possible, d'avoir des points d'informations réguliers sur les actions menées, si la commune avait mobilisé les « bonnes volontés » à l'image de ce qui était fait à la Roche Bernard pour la confection de masques en tissu.

Le 25 avril : Nous apprenons que des commandes de masques ont été effectuées, dont la date de livraison n'est pas connue. Nous apprenons aussi qu'un appel à la population va être lancé pour la confection de masques ... il était quand même temps !!!

La communication n'est pas et nous

l'avions déjà relevé lors de la campagne, un des points forts de la municipalité. Pour preuve vous ne trouverez toujours pas sur le site internet de Nivillac, une page « Actualités Coronavirus » qui pourrait vous informer des actions menées ou à venir, des commerces ouverts ou fermés avec les liens « Clic & Collect » mis en place, ...

Le Conseil municipal s'est finalement installé le 25 mai 2020. On peut dire que l'ambiance fut très tendue lors des deux premiers conseils municipaux aux cours desquels les attributions dans les commissions et dans les différentes instances proposées par le maire élu, n'auguraient pas d'une évolution vers plus de participation contrairement à ce qu'il avait annoncé : un seul élu par commission, aucune vice-présidence de commission, aucune place de titulaire dans les instances.

Sans conteste, la vie d'élu de la minorité, comme une partie de la majorité d'ailleurs, se résume aujourd'hui à un conseil municipal toutes les six semaines ou la plupart du temps, nous sommes quasiment les seuls à intervenir, une réunion de commission de temps en temps et en dehors me direz-vous ? eh bien pas grand-chose pour l'instant !!!

Pas de projets qui mobilisent notre énergie, qui fassent appel à nos compétences. Tout cela est l'apanage du bureau et des chefs de services.

La seconde vague de confinement s'annonce aujourd'hui comme un nouvel arrêt dans l'exercice de nos fonctions. Il faut se demander dans ces conditions sur quelles bases se construiront les projets 2021 et avec quels moyens ?

Cette situation nous prive de nos libertés d'agir et surtout d'échanges, mais nous souhaitons continuer à travailler pour le bien de tous. Nous ferons toujours le maximum pour vous apporter l'aide et le soutien que vous pouvez attendre de nous.

Même s'il reste beaucoup d'incertitudes sur l'avenir, nous tenions à vous souhaiter les meilleures fêtes de fin d'année en espérant que vous pourrez vous retrouver en famille.

Les Élus de la liste

Tous Pour Nivillac

**Stéphanie BAHOLET •
Patrick BUESSLER-MUELA •
Carole PETIT – IMBERT • Éric
ROZÉ • André SEIGNARD.**

ARC SUD BRETAGNE

■ Le nouveau Conseil Communautaire



Après les élections municipales du 15 mars et du 28 juin dernier, les 38 nouveaux élus communautaires, issus de chaque commune, ont été installés dans leurs fonctions lors du premier Conseil Communautaire, qui s'est tenu le 16 juillet dernier.

Bruno le Borgne, Maire de La Roche-Bernard, candidat à sa propre succession, a été réélu Président d'Arc Sud Bretagne à la majorité absolue, avec 33 voix.

Le Président a souhaité être entouré de 11 Vice-Présidents et d'un bureau, comprenant les Vice-Présidents et les maires.

Chaque Vice-Président s'est vu confier un domaine de compétence, et sera chargé d'animer une commission sur le sujet, constituée à la fois d'élus communautaires et communaux. Ces membres ont été désignés par chaque municipalité à raison d'un titulaire et d'un suppléant par commune.

La nouvelle équipe est désormais installée, et voici vos représentants communautaires :

Président : Bruno LE BORGNE

1^{ère} Vice-Présidente : Marie-Thérèse CABON, Commission : Solidarités – TIC

2^d Vice-Président : Guy DAVID : Commission, Finances – Ressources Humaines

3^{ème} Vice-Président : Jean-François BREGER, Commission : Développement Economique

4^{ème} Vice-Président : Patrick BEILLON Commission : Travaux

5^{ème} Vice-Présidente : Muriel MALNOE, Commission : Enfance-Jeunesse

6^{ème} Vice-Président : Denis LE RALLE Commission : Aménagement du territoire

7^{ème} Vice-Président : Noël PAUL Commission : Sports – Culture

8^{ème} Vice-Président : Jean-Marie LABESSE, Commission : Tourisme

9^{ème} Vice-Président : Samuel FERET Commission : Transition écologique

10^{ème} Vice-Président : Gérard GUILLOTIN Commission : Emploi, Formation et Insertion

11^{ème} Vice-Président : Bertrand ROBERDEL, Commission : Cycles de l'eau

■ Vœux du Président de la Communauté de Communes

Le moins que l'on puisse dire est que l'année 2020 aura été une année particulièrement mouvementée !

L'apparition de la COVID19, qui a entraîné un confinement généralisé, la crise sanitaire, sociale et économique qui s'en est ensuivi, les élections des nouvelles équipes au sein des Communes et de la Communauté de Communes retardées de plusieurs semaines, le reconfinement de cette fin d'année... tous ces événements sont venus bouleverser nos quotidiens.

Depuis le 16 juillet dernier, les membres de la Communauté de Communes sont installés et je remercie le Conseil Communautaire de m'avoir renouvelé sa confiance pour ce nouveau mandat. J'ai souhaité réunir rapidement les membres du Bureau dans

le cadre d'un séminaire pour pouvoir constituer un socle de valeurs communes. Solidarité, cohésion et équité sont apparues comme les éléments fondamentaux qui unissent vos maires et vos Vice-Présidents, partagés par vos conseillers communautaires. Comme je m'y étais employé dans mon précédent mandat, je souhaite que cette mandature qui s'ouvre soit placée sous le signe de l'échange et de la transparence de nos décisions, afin qu'avec vos représentants, nous puissions œuvrer et mener à bien les projets d'intérêt général portés par Arc Sud Bretagne. Nous travaillons actuellement à la définition du projet de mandat auxquelles participent les différentes commissions mises en place. A titre d'exemples, l'une des priorités du mandat sera l'amélioration de notre patrimoine environnemental notamment en incitant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'année 2021 sera également marquée par le démarrage des travaux pour la construction de la Maison de Services Au Public (MSAP), qui permettra à terme de renforcer notre offre de services de proximité. Ce bâtiment devrait être livré pour la rentrée scolaire 2022.

Au nom des élus de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette année 2021.

Le Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne,
Bruno Le Borgne





■ Déchets protection Covid19, attention, à ne pas jeter n'importe où, n'importe comment !

On sait déjà combien les lingettes, jetées massivement dans les évacuations d'eaux usées, constituent un gros problème dans de nombreuses communes. Gants, masques et autres matériels de protection Covid19, doivent aussi être jetés avec méthode. Depuis la mi-mars et le confinement lié à l'épidémie du Covid19, ceux-ci ont fait leur apparition dans nos vies. Mais une fois utilisés, et parfois contaminés, que faut-il en faire ?



En aucun cas, ces produits ne doivent se retrouver dans la collecte des emballages recyclables ou jetés à même le sol. Masques et gants jetables doivent être déposés dans un sac poubelle à part, fermé puis jetés

dans les bacs de collecte des ordures ménagères.

Les bombes aérosols quant à elles, peuvent être déposées dans les sacs jaunes, à condition qu'elles soient vides, et en petite quantité (maximum 15 flacons à la fois).

Pour réduire le volume des déchets, pensez aux masques en tissus et aux produits alternatifs moins nocifs pour votre santé et pour l'environnement : Savons, gels ou sprays rechargeables ou de grande capacité



■ L'accueil va déménager temporairement le temps des travaux de la MSAP

Afin d'accueillir la Maison de Services Au Public (MSAP), des travaux sont prévus sur le bâtiment de la Communauté de Communes, Allée Raymond Le Duigou à Muzillac. Le site ne sera donc plus accessible à compter de début janvier. L'accueil s'effectuera sur le site des Bruyères toujours à Muzillac. Depuis 2016, l'Espace Emploi Formation (EEF), situé place du couvent à Muzillac a été labellisé Maison de Services au Public (MSAP). La configuration de ses bureaux et l'augmentation de la fréquentation ne permettent plus de recevoir le public dans des conditions satisfaisantes. D'autre part, les élus ont souhaité augmenter le nombre de partenariats en augmentant l'offre de permanences

pour ainsi apporter plus de services aux usagers de notre territoire.

Courant 2019, la décision a été prise de construire un nouveau bâtiment pour répondre à cette problématique.

C'est sur le site du siège d'Arc Sud Bretagne que le projet va prendre place. Ce bâtiment bénéficiera d'une extension et d'une réorganisation de ses espaces, pour un meilleur accueil.

Le démarrage des travaux est prévu pour la fin de l'année 2020, pour une durée totale estimée à 18 mois. Pendant toute la durée des travaux, les services seront déplacés sur le site des Bruyères à Muzillac. L'accueil des usagers se fera sur ce nouveau site, en rez-de-chaussée, accessible à tout public.



■ Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Consultation publique par voie électronique du 14 janvier au 17 février 2021
Une consultation publique est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne. Les observations et contributions peuvent être envoyées par mail (contact@arc-sudbretagne.fr) ou par voie postale (Arc Sud Bretagne, allée Raymond Le Duigou – CS 80041 – 56190 Muzillac) entre le 14 janvier et le 17 février 2021. Toute contribution transmise après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération. A l'issue de la consultation, le projet de PCAET pourra être modifié pour tenir compte des remarques et avis et sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.



BALADE ET TOURISME

Damgan-La Roche Bernard Tourisme, un nouveau site Internet pour une visibilité et une qualité de service améliorées

Vitrine de l'offre touristique de notre destination, ce site a été conçu en adéquation avec les besoins de l'office de tourisme, de ses partenaires socio-professionnels et du comportement des internautes.

Adapté à tout support numérique (smartphone, ordinateur, tablette) et enrichi d'images issues de reportages photos et de vidéos, il rappelle les richesses de notre destination et fait la part belle aux idées de séjours et autres expériences à vivre sur notre territoire.

Un site au service des habitants

Doté d'un onglet sur la page d'accueil qui permet de spécifier si l'on vient en séjour ou si on est déjà sur place, le site s'adapte autant aux visiteurs souhaitant préparer leur séjour qu'aux habitants et locaux. L'internaute se voit alors proposer différents services, agenda, horaires des marées, webcams, billetterie, sorties nature...

<http://damgan-larochbernard-tourisme.com>

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux, Partagez vos plus belles photos, faites-nous part de vos expériences sur le territoire, participez aussi à nos jeux concours pour tenter de remporter des lots !

L'Office de Tourisme recherche des figurants !

Plusieurs reportages photos sont réalisés chaque année, afin de promouvoir notre destination aux 4 saisons sur nos différents supports (Editions, site web, réseaux sociaux...) et ceux de nos partenaires.

Couples, famille et amis

Plusieurs profils sont recherchés, des couples, des groupes d'amis, des familles. Vous avez envie de participer à la promotion de notre destination, de la faire découvrir comme vous l'aimez, vous avez dans votre entourage des personnes susceptibles d'être intéressées ?





DE JUIN À NOVEMBRE 2020

JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux juin, Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures au Centre Culturel du Forum, sous la présidence de M. GUIHARD Alain, maire.

Date de convocation du conseil municipal : lundi 15 juin 2020.

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 27 - Votants : 27

PRESENTS : Mme BAHOLET Stéphanie- Mme BERNARD Alexandra- M. BLINO Jérôme- Mme BLOUET Catherine- Mme BRÛLÉ Karine- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHATAL Jean-Paul- Mme COIDIC Christine- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HERVOCHE Josiane- M. LORJOUX Laurent- M. PÉDRON André- Mme PETIT-IMBERT Carole- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. RENARD Patrice- M. ROZÉ Éric- M. SEIGNARD Jérôme- M. SEIGNARD André- Mme TIMMERMAN Nathalie- Mme TRIBOUT Karine.

Secrétaire de séance : M. Jérôme SEIGNARD (23 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions)

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Délégations consenties au Maire par le conseil municipal (articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT)) :

le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les délégations suivantes :

- 3- De procéder, dans la limite de 500 000 € TTC, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ;
- 4- De prendre toute décision concernant les marchés n'excédant pas 50 000 € HT ;
- 5- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables
- 8- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10 - De décider l'aliénation de gré à gré de

- biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 14 - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 16 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- 17 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 15 000 € par sinistre ;
- 20 -De réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 500 000 € TTC par année civile ;
- 22 - D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit ;
- 23 - De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 24 - D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 2 000 € ;
- 26 - De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.

2 - Fixation du montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux :

M. le Maire a informé l'assemblée des délégations de fonctions consenties aux adjoints et conseillers municipaux : Mme Béatrice DENIGOT, 1^{ère} adjointe – Délégation en matière d'affaires sociales et de solidarité. M. Guy DAVID, 2^{ème} adjoint – Délégation en matière de finances et de ressources humaines. Mme Jocelyne PHILIPPE, 3^{ème} adjointe – Délégation en matière d'urbanisme et d'environnement. M. Gérard DAVID, 4^{ème} adjoint – Délégation en matière de sport, loisirs, vie associative et culture. Mme Nathalie GRUEL, 5^{ème} adjointe – Délégation en matière d'affaires scolaires, d'enfance-jeunesse et de communication. M. Jean-Paul GOMBAUD, 6^{ème} adjoint – Délégation en matière de travaux (voirie, agriculture et bâtiment), de matériel et d'assainissement. M. Jean-Claude FREOUR, conseiller municipal – Délégation en matière de voirie. M. Patrice RENARD, conseiller municipal – Délégation en matière de communication.

Le conseil municipal, 24 voix pour et 3 abstentions a fixé le montant des indemnités comme suit : Maire : 51 % de l'indice 1027, Du 1^{er} adjoint au 4^{ème} adjoint : 20 % de l'indice 1027, 5^{ème} et 6^{ème} adjoint : 19 % de l'indice 1027, 2 conseillers délégués : 6 % de l'indice 1027.

3 - Commissions municipales – Désignation des membres :

le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé la création de 9 commissions municipales dont M. le Maire est Président de droit. Le conseil municipal a désigné les personnes suivantes au sein des commissions :

- **La commission des finances – Vote à l'unanimité** : 7 membres : M. Guy DAVID (Adjoint délégué), Mme Béatrice DENIGOT, Mme Jocelyne PHILIPPE, M. Gérard DAVID, Mme Nathalie GRUEL, M. Jean-Paul GOMBAUD, M. Eric ROZÉ
- **La commission des ressources humaines – Vote à l'unanimité** : 6 membres : M. Guy DAVID (Adjoint délégué), Mme Béatrice DENIGOT, Mme Josiane HERVOCHE, M. Jérôme SEIGNARD, Mme Alexandra BERNARD, M. Patrick BUESSLER-MUELA
- **La commission des travaux – 22 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions** : 8 membres : M. Jean-Paul GOMBAUD (Adjoint délégué), M. Jérôme BLINO, M. Jean-Claude FREOUR, M. Laurent LORJOUX, Mme Isabelle DESMOTS, M. Jérôme SEIGNARD, M. Jean-Paul CHATAL, M. André SEIGNARD
- **La commission urbanisme et environnement – Vote à l'unanimité** : 8 membres : Mme Jocelyne PHILIPPE (Adjointe déléguée), M. Gérard DAVID, M. Laurent LORJOUX, Mme Karine BRÛLÉ, M. Jean-Claude FREOUR, Mme Isabelle DESMOTS, Mme Carole PETIT-IMBERT, M. Eric ROZÉ
- **La commission des sports, des loisirs et de la vie associative - 22 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions** : 8 membres : M. Gérard DAVID (Adjoint délégué), M. Jérôme SEIGNARD, Mme Nathalie GRUEL, Mme Karine BRÛLÉ, Mme Isabelle DESMOTS, Mme Christine COIDIC, Mme Nathalie TIMMERMAN, M. André SEIGNARD
- **La commission culture – Vote à l'unanimité** : 7 membres : M. Gérard DAVID (Ad-



joint délégué), M. Patrice RENARD, Mme Nathalie TIMMERMAN, M. Laurent LORJOUX, M. Jérôme SEIGNARD, Mme Christine COIDIC, Mme Carole PETIT-IMBERT

- **La commission des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse - 22 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions :** 8 membres : Mme Nathalie GRUEL (Adjointe déléguée), M. Jérôme BLINO, Mme Karine BRÛLÉ, Mme Karine TRIBOUT, Mme Catherine BLOUET, Mme Jocelyne PHILIPPE, M. André PÉDRON, Mme Stéphanie BAHOLET

- **La commission communication - Vote à l'unanimité :** 7 membres : M. Patrice RENARD (Conseiller municipal délégué), M. André PÉDRON, Mme Alexandra BERNARD, Mme Nathalie TIMMERMAN, M. Laurent LORJOUX, Mme Nathalie GRUEL, M. Eric ROZÉ

- **La commission subventions - Vote à l'unanimité :** 7 membres : M. Gérard DAVID (Adjoint délégué), Mme Béatrice DENIGOT, Mme Josiane HERVOCHE, M. Guy DAVID, Mme Nathalie TIMMERMAN, Mme Jocelyne PHILIPPE, Mme Stéphanie BAHOLET

4 - Constitution d'une commission d'appel d'offres pour les communes de plus de 3 500 habitants : ont été élus les 5 membres titulaires suivants : M. Guy DAVID M. Jean-Paul GOMBAUD M. Jean-Claude FREOUR M. Jérôme BLINO M. Patrick BUESSLERMUELA et les 5 membres suppléants suivants : M. Jean-Paul CHATAL, M. Gérard DAVID, Mme Isabelle DESMOTS, Mme Christine COIDIC, M. Éric ROZÉ

5 - Constitution d'une commission des marchés à procédure adaptée (MAPA) : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé la création de cette commission dont les membres sont les mêmes que ceux de la commission d'appel d'offres.

6 - Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer le nombre de membres à 12 : 6 élus et 6 membres nommés par le Maire.

7 - Élection des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) : ont été proclamés membres du

conseil d'administration : Mme Béatrice DENIGOT, M. Guy DAVID, M. André PÉDRON, Mme Karine TRIBOUT, Mme Josiane HERVOCHE, M. Patrick BUESSLER-MUELA

8 - Constitution d'une commission communale des impôts directs : le conseil municipal à l'unanimité, a décidé de dresser une liste de 32 noms de commissaires familiarisés avec les circonstances locales, possédant des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et imposées à la taxe foncière et/ou à la taxe d'habitation et/ou à la cotisation foncière des entreprises.

9 - Désignation des délégués du conseil municipal dans les différentes instances :

- Sont élus, au scrutin secret, pour représenter la commune de Nivillac au sein du **SIVU** les représentants suivants : Titulaires : M. Alain GUIHARD (22 voix) et Mme Béatrice DENIGOT (24 voix), Suppléante : Mme Nathalie GRUEL (21 voix)

- Sont élus, au scrutin secret, pour représenter la commune de Nivillac au sein de **EAU DU MORBIHAN** les représentants suivants : M. Alain GUIHARD (23 voix), M. Jean-Paul GOMBAUD (23 voix)

- Sont élus, au scrutin secret, pour représenter la commune de Nivillac au sein de **Morbihan Energie (SDEM)** les représentants suivants : M. Jérôme SEIGNARD (27 voix) et M. André SEIGNARD (27 voix)

- Est élu, au scrutin secret, pour représenter la commune de Nivillac au sein de **la Compagnie des ports du Morbihan** le représentant suivant : M. Alain GUIHARD (23 voix)

- Est élu, à main levée, pour représenter la commune de Nivillac au sein du Conseil de surveillance du **Centre Hospitalier Basse Vilaine** le représentant suivant : M. Alain GUIHARD (27 voix)

- Est élu, à main levée, pour représenter la commune de Nivillac au sein du **Comité National de l'Action Sociale (CNAS)** le représentant suivant : Mme Alexandra BERNARD (22 voix)

- Est élu, à main levée, pour représenter la commune de Nivillac au sein de la **Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine** le représentant suivant : Mme Nathalie GRUEL (22 voix)

- Est élu, à main levée, pour représenter la commune de Nivillac en qualité de **correspondant défense** le représentant suivant : M. André PÉDRON (27 voix)

FINANCES

10 - Indemnité de gardiennage des églises communales pour 2020 : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer l'indemnité de gardiennage des églises à 120,97 € pour l'année 2020

11 - Fixation des tarifs de restauration scolaire (Ecole primaire privée Saint Louis, Ecole Primaire publique Les Petits Murins) et accueil de loisirs : le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé les tarifs suivants pour l'année 2020-2021 avec effet au 1er septembre 2020 :

| | ① | ② |
|----------------------------|--------|--------|
| Repas enfant | 3,60 € | 7,47 € |
| Repas adulte et enseignant | 7,47 € | 7,47 € |

- ① Commune de Nivillac et Communes conventionnées
- ② Communes non conventionnées

INTERCOMMUNALITE

12 - ARC SUD BRETAGNE - Adhésion de la Communauté de Communes ARC SUD BRETAGNE A MORBIHAN ENERGIE : le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la modification statutaire et l'adhésion à Morbihan Energie.

JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vingt juillet, le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures au Centre Culturel du Forum, sous la présidence de M. GUIHARD Alain, maire

Date de convocation du conseil municipal : lundi 13 juillet 2020

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 21 - Votants : 25

PRESENTS : Mme BAHOLET Stéphanie- M. BLINO Jérôme - Mme BLOUET Catherine -Mme COIDIC Christine - M. DAVID Gérard - M. DAVID Guy - Mme DENIGOT Béatrice - Mme DESMOTS Isabelle - M. FREOUR Jean-Claude - M. GOMBAUD Jean-Paul - Mme GRUEL Nathalie - M. GUIHARD Alain - Mme HERVOCHE Josiane - M. LORJOUX Laurent - M. PÉDRON André - Mme PHILIPPE Jocelyne (Arrivée à 20h15 et prend part au vote) - M. RENARD Patrice - M. ROZÉ Éric- M. SEIGNARD Jérôme- M. SEIGNARD André- Mme TIMMERMAN Nathalie
 ABSENTS EXCUSÉS : Mme BERNARD Alexandra - Mme BRÛLÉ Karine- M. BUESSLER-MUELA Patrick - Mme PETIT-IMBERT Carole - Mme TRIBOUT Karine



ABSENT : M. CHATAL Jean-Paul

POUVOIRS : Mme BERNARD Alexandra à Mme Nathalie TIMMERMAN- Mme BRÛLÉ Karine à Mme Nathalie GRUEL- M. BUESSLERMUELA Patrick à Mme BAHOLET Stéphanie - Mme PETIT-IMBERT Carole à M. ROZÉ Éric

Secrétaire de séance : Mme BAHOLET Stéphanie (Élue à l'unanimité)

DECISIONS DU MAIRE

Le marché relatif à des travaux de boisement d'anciennes terres agricoles a été attribué à l'entreprise SAS GUIMARD FORET – Chétébaud – 56250 TREDION pour un montant de **11 189.46 € HT soit 13 191.52 € TTC.**

Le marché pour l'aménagement de la voirie au port de Folleux a été attribué à l'entreprise CHARIER TP – ZA du Landry – 5, rue des tanneurs - 56450 THEIX-NOYALO pour un montant de **32 570.99 € HT soit 39 085.19 € TTC.**

La SARL EERI 56 a été retenue pour la poursuite du lot électricité pour la construction du groupe scolaire et du restaurant scolaire pour un montant de 198 729.52 € HT. Ce changement de prestataire va générer une plus-value de **36 608.85 € HT sur ce projet.**

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Désignation des délégués du conseil municipal dans les différentes instances :

- Sont élus, à main levée, pour représenter la commune de Nivillac au sein du Conseil portuaire de La Roche Bernard les représentants suivants : Titulaire : M. Guy DAVID (25 voix) - Suppléant : M. Patrice RENARD (20 voix)

- Sont élus, à main levée, pour représenter la commune de Nivillac au sein du Conseil portuaire de Folleux les représentants suivants : Titulaire : M. Gérard DAVID (25 voix) - Suppléant : Mme Isabelle DESMOTS (20 voix)

FINANCES

2 - Vote des subventions communales pour 2020 : le conseil municipal, 24 voix pour, a voté une enveloppe de subvention de 14 800 € à laquelle s'ajoute la subvention à l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) pour un montant de 6 918 €. Par ailleurs, une participation de 20 000 € a été votée en faveur du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

3 - Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées et à l'enseignement musical pour 2020 : le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé la participation 2020 à 1 095.28 € par enfant de NIVILLAC fréquen-

tant les classes maternelles et à 271.02 € par enfant de NIVILLAC fréquentant les classes élémentaires. Ces montants correspondent aux coûts par élève de l'école publique au 31/12/2019. Les participations pour l'enseignement musical ont été fixées à 43.01 € par élève de classe maternelle et à 50,55 € par élève de classe élémentaire.

4 - Subvention scolaire 2020 (fournitures arbre de Noël et activités extra-scolaires) : le conseil municipal, à l'unanimité, l'a reconduite à hauteur de 72 € par élève de NIVILLAC.

5 - Participation aux frais de restauration des élèves fréquentant l'école Saint-Michel : le conseil municipal, 20 voix pour et 5 abstentions, a décidé d'apporter une contribution à hauteur du reste à charge soit 1,71 € par repas ce qui représente une participation de 3 963.78 € pour 2 318 repas distribués aux enfants de NIVILLAC.

6 - Tarifs des spectacles pour la saison culturelle 2020-2021 : le conseil municipal, à l'unanimité, a voté le maintien des tarifs pour la prochaine saison.

7 - Tarifs école de musique pour l'année 2020-2021 et règlement intérieur : le conseil municipal, à l'unanimité, a voté le maintien des tarifs.

8 - Indemnisation des piégeurs de ragondins : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de revaloriser l'indemnité à 60 € pour chaque piégeur de ragondins.

9 - Convention pour l'entretien, la réparation et la me-sure débit/pression des bouches et poteaux d'incendie communaux : le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention avec VEOLIA EAU.

10 - Admission en non-valeur : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'admettre en non-valeur un titre de recettes pour un montant total de 2 030 €.

11 - Délibération relative aux modalités d'attribution de la prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 : le conseil municipal, 24 voix pour, 1 abstention, a approuvé le versement d'une prime à 26 agents de la collectivité. L'enveloppe totale représente un montant de 6 500 €.

INFORMATIONS MUNICIPALES

12 - Désignation des membres nommés au conseil d'administration du centre communal d'action sociale : ont été désignés les membres suivants : Mme Marie-Thérèse LE ROUZIC, représentant le Secours Catholique (insertion, lutte contre les exclusions), Mme Françoise ARIBAUD, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Morbihan (UDAF 56), Mme Evelyne HUGUET, représentant la Mutualité Sociale Agricole (MSA 56), M. Lucien DELALANDE, représentant le Club de l'Amitié, Association Nivillacoise de retraités, personnes âgées, M. Jean THOMAS, Maire honoraire, M. Gilles ANDRÉ, représentant la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH).

13 - Comptes-rendus des différentes commissions municipales : (Commission culture du 29 juin 2020 - Commission communication du 1er juillet 2020 - Commission travaux du 7 juillet 2020) ils ont été transmis aux conseillers municipaux.

14 - Permanences du maire et des adjoints : M. Alain GUIHARD, Maire : le vendredi de 9h00 à 12h00 sur RDV Mme Béatrice DENIGOT, 1^{ère} adjointe déléguée aux affaires sociales et à la solidarité : le jeudi de 9h00 à 12h00 sur RDV - M. Guy DAVID, 2^{ème} adjoint délégué aux finances et aux ressources humaines : sur RDV - Mme Jocelyne PHILIPPE, 3^{ème} adjointe déléguée à l'urbanisme et à l'environnement : le vendredi de 10h00 à 12h00 sur RDV - M. Gérard DAVID, 4^{ème} adjoint délégué aux sport, loisirs, à la vie associative et à la culture : sur RDV - Mme Nathalie GRUEL, 5^{ème} adjointe – déléguée aux affaires scolaires, à l'enfance jeunesse et à la communication : sur RDV - M. Jean-Paul GOMBAUD, 6^{ème} adjoint délégué aux travaux (voirie, agriculture et bâtiment), au matériel et à l'assainissement : sur RDV

15 - Planification des commissions municipales : commission enfance jeunesse et affaires scolaires : mardi 8 septembre 2020 à 20h00 et mardi 13 octobre 2020 à 20h00

16 - Arrêté prescrivant l'instauration du contrôle des raccordements à l'assainissement collectif des eaux usées : il a été pris le 10 mars 2020 et précise qu'à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être au réseau public d'assainissement, le propriétaire ou son représentant doit faire effectuer un



contrôle des installations de collecte intérieure des eaux usées ainsi que son raccordement au réseau public.

SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze septembre, le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures au Centre Culturel du Forum, sous la présidence de M. GUIHARD Alain, maire.

Date de convocation du conseil municipal : lundi 7 septembre 2020

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 23 - Votants : 27

PRESENTS : Mme BAHOLET Stéphanie- Mme BERNARD Alexandra- M. BLINO Jérôme- Mme BRÛLÉ Karine- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHATAL Jean-Paul- Mme COIDIC Christine- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HERVOCHE Josiane- M. LORJOUX Laurent- M. PÉDRON André- Mme PETIT-IMBERT Carole- M. RENARD Patrice- M. ROZÉ Eric- M. SEIGNARD Jérôme- M. SEIGNARD André- Mme TIMMERMAN Nathalie- Mme TRIBOUT Karine
ABSENTS EXCUSÉS : Mme BLOUET Catherine- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme PHILIPPE Jocelyne

POUVOIRS : Mme BLOUET Catherine à Mme TRIBOUT Karine- Mme DESMOTS Isabelle à M. DAVID Gérard- M. FREOUR Jean-Claude à M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme PHILIPPE Jocelyne à Mme DENIGOT Béatrice

Secrétaire de séance : M. Jérôme SEIGNARD (à l'unanimité)

DECISIONS DU MAIRE

Le marché relatif à la téléphonie a été attribué à BREIHSOLUTIONS-Kerube-56890PLESCOP pour un montant annuel de 13 651.20 € HT soit 16 381.44 € TTC.

Le marché à bons de commande de voirie 2020/2022 a été attribué à l'entreprise CHARIER TP pour un montant minimum annuel de 80 000 € HT et un montant maximum annuel de 150 000 € HT.

ADMINISTRATION GENERALE

1- Désignation des délégués – Commission de contrôle des listes électorales : ont été désignés en qualité de titulaires : M. André PÉDRON, M. Laurent LORJOUX, Mme Karine TRIBOUT, Mme Carole PETIT-IMBERT, Mme Stéphanie BAHOLET puis en qualité de suppléants : Mme Josiane HERVOCHE, Mme Christine COIDIC, Mme Alexandra BERNARD, M. Patrick BUESSLER-MUELA, M. André SEIGNARD

2- Syndicat mixte Eau du Morbihan - Retrait de la commune de Ploërmel pour le secteur de Monterrein : le conseil municipal, à l'unanimité, a voté ce retrait

3- Syndicat mixte Eau du Morbihan - Retrait des communes de Saint-Gravé et Pluherlin : le conseil municipal, à l'unanimité, a voté ce retrait

4- Désignation d'un référent accessibilité : M. Jean-Paul GOMBAUD a été élu à l'unanimité

5- EADM – Autorisation de transfert du mandat d'EADM à BSH pour la construction du groupe scolaire primaire : le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé ce transfert de mandat.

FINANCES

6- Demande de subvention au Conseil Départemental du Morbihan dans le cadre du programme de voirie hors agglomération : le conseil municipal, à l'unanimité, a sollicité une subvention pour le programme de voirie 2020 dont le montant s'élève à 57 864.19 € HT

INFORMATIONS MUNICIPALES

7- Compte-rendu de la commission travaux en date du 10 septembre 2020 : il a été présenté par M. Jean-Paul GOMBAUD

8 - Arc sud bretagne Désignation dans les commissions communautaires (Solidarité et TIC – Finances – Développement économique – Travaux – Enfance jeunesse – Aménagement – Sports – Culture – Tourisme – Transition écologique – Emploi, formation et insertion – Cycle de l'eau) : une liste de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants, établie après concertation va être proposée à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, qui délibérera formellement en conseil communautaire.

Désignation dans la commission intercommunale des impôts directs : une liste de 2 membres titulaires et 2 membres suppléants va être proposée à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, qui délibérera formellement en conseil communautaire.

9 - Liste des personnes retenues pour la commission communale des impôts directs (CCID) : ont été retenus : en qualité de titulaires : Mme Béatrice DENIGOT, M. Guy DAVID, Mme Jocelyne PHILIPPE, M. Gérard DAVID, Mme Nathalie GRUEL, M. Jean-Paul GOMBAUD, Mme Josiane HERVOCHE, M. Jean-Claude FREOUR puis en qualité de suppléant : M. André PÉDRON, Mme Christine COIDIC, M. Patrice RENARD, M. Jean-Paul CHATAL, M. Laurent LORJOUX, Mme Isabelle DESMOTS, Mme Catherine BLOUET, Mme Nathalie TIMMERMAN

10 - Situation sanitaire (COVID 19) - Évolution du fonctionnement des services municipaux et des salles communales : les services municipaux ont repris leur fonctionnement habituel et les salles municipales et les équipements sportifs sont réouverts depuis le 14 septembre 2020. L'utilisation des salles est soumise au respect d'un protocole que chaque usager devra s'engager respecter et à signer.

11 - Évolution du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) : la dotation de 2020 sera de 40 972 €

12 - Lancement d'un marché de fournitures de denrées alimentaires de la cuisine centrale du CCAS de Nivillac : Mme Nathalie GRUEL a informé l'assemblée que ce marché sera lancé dans le respect des prescriptions de la loi EGALIM (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et pour une alimentation saine, durable et accessible à tous) et qu'il prévoira une solution de repas en cas de nouvelle situation sanitaire tendue.

13 - Médiathèque La Parenthèse. Programme des animations du mois de septembre-octobre 2020 : M. Gérard DAVID a diffusé ce programme à l'ensemble du conseil municipal.



NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le deux novembre, le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures au Centre Culturel du Forum, sous la présidence de M. GUIHARD Alain, maire

Date de convocation du conseil municipal : lundi 26 octobre 2020

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 18 - Votants : 25

PRESENTS : Mme BERNARD Alexandra- M. BLINO Jérôme- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHATAL Jean-Paul- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DES-MOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HERVOCHE Josiane- M. LORJOUX Laurent- M. PÉDRON André- Mme PETIT-IMBERT Carole- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. RENARD Patrice- Mme TIMMERMAN Nathalie

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BAHOLET Stéphanie- Mme BLOUET Catherine- Mme BRÛLÉ Karine- Mme COIDIC Christine- M. GOMBAUD Jean-Paul- M. ROZÉ Éric- M. SEIGNARD Jérôme- M. SEIGNARD André- Mme TRIBOUT Karine

POUVOIRS : Mme BAHOLET Stéphanie à Mme PETIT-IMBERT Carole - Mme BRÛLÉ Karine à M. DAVID Gérard- Mme COIDIC Christine à M. CHATAL Jean-Paul- M. GOMBAUD Jean-Paul à M. FREOUR Jean-Claude- M. ROZÉ Éric à M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. SEIGNARD Jérôme à M. LORJOUX Laurent- Mme TRIBOUT Karine à Mme DENIGOT Béatrice
Secrétaire de séance : M. Jérôme BLINO (à l'unanimité)

DECISION DU MAIRE

Le marché relatif à la maintenance, au chauffage et à la ventilation des bâtiments communaux a été attribué à ENGIE pour un montant annuel de **6 593.88 € HT soit 7 912.65 € TTC.**

ADMINISTRATION GENERALE

1 - STGS – Rapport 2019 sur l'exploitation du service d'assainissement collectif : le conseil municipal l'a approuvé à l'unanimité

2 - MORBIHAN ENERGIES – Rapport d'activités 2019 : le conseil municipal en a pris acte

3 - COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN – Adhésion à un groupement d'intérêt économique (GIE) :
le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la constitution du GIE « SUPPORTS 56 »

4 - Commission départementale de la sécu-

rité routière – Désignation d'un représentant suppléant : M. Jean-Paul GOMBAUD a été désigné (25 voix)

5 - Désignation d'un référent sécurité routière : M. André PÉDRON (25 voix) a été désigné titulaire et M. Jean-Paul GOMBAUD (25 voix) a été désigné suppléant

6 - Adoption du règlement intérieur du conseil municipal : le conseil municipal l'a adopté à l'unanimité

7 - Droit à la formation des élus : le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus, soit 2 000 €

URBANISME AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

8 - Dénomination de voies : le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté les dénominations suivantes : pour le lotissement du Parc de Caradeuc : Rue Florence ARTHAUD, Rue Éric TABARLY, Impasse Alain COLAS et pour la voie reliant la rue Joseph DANO à la rue des lilas : rue Simone VEIL

RESSOURCES HUMAINES

9 - Fixation de la prime de fin d'année 2020 : le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé la prime de fin d'année à 1 150 € bruts pour un agent à temps complet

10 - Mise en place de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections : le conseil municipal, à l'unanimité, l'a mise en place

FINANCES

11 - Budget principal – Décision modificative n° 1 :
le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé cette décision

12 - Budget supérette – Décision modificative n° 1 :
le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé cette décision

13 - Budget assainissement – Décision modificative n° 1 : le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé cette décision

14 - Admissions en non-valeur : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'admettre en non-valeur 19 titres de recettes pour un

montant total de 1 168.67 €

INTERCOMMUNALITE

15 - ARC SUD BRETAGNE - Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – Désignation des représentants du conseil municipal : M. Guy DAVID (25 voix) a été désigné membre titulaire et M. Alain GUIHARD (21 voix) a été désigné membre suppléant

16 - ARC SUD BRETAGNE - Modifications statutaires suite aux élections communales du 16 juillet 2020 : le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les modifications statutaires telles qu'approuvées par le Conseil Communautaire du 22 septembre 2020

INFORMATIONS MUNICIPALES

Les comptes-rendus de la commission FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, ENFANCE JEUNESSE AFFAIRES SCOLAIRES et TRAVAUX ont été communiqués au conseil municipal et n'ont fait l'objet d'aucun questionnement.

AUTRES INFORMATIONS

17 - Mise en place d'une mutuelle communale par le CCAS : l'association d'usagers MANDARINE a été choisie pour développer ce projet

18 - Recensement de la population – Recrutement d'agents recenseurs : 9 agents seront recrutés

19 - Situation sanitaire (COVID 19) - Évolution du fonctionnement des services municipaux et des salles communales : les services municipaux restent ouverts aux horaires habituels : l'accueil du public, l'état civil, le service urbanisme, la comptabilité, les ressources humaines, la communication, les services techniques, le service enfance jeunesse, le multi-accueil, le service restauration scolaire, la Poste, la Police pluricommunale.

Seront fermés : la Médiathèque (mise en place d'un drive à partir du 3.11.2020), le Centre culturel du Forum, les salles municipales, les équipements sportifs, excepté pour les établissements scolaires

20 - Arrêté portant réglementation de l'entretien des trottoirs et des rues : M. le Maire a informé l'assemblée qu'il allait prendre un arrêté réglementant l'entretien des trottoirs et des rues.



ACPA (Association Cantonale de Promotion de l'Agriculture)

- HUGUET Patrice
07 85 52 67 40
acpa212@gmail.com

Nivillac Animation et Culture

- PALEJ Marek
palejmarek@orange.fr

Asso.Culturelle et Loisirs (ACL)

- Cinéma La Couronne
- RENAULT Marc
02 99 90 90 63
cinemalacouronne@gmail.com

A.D.M.R (Aide à Domicile en Milieu Rural)

- 2 rue de la Piscine - B.P. 56 - NIVILLAC
02 99 08 54 23
nivillac@admr56.com

A.P.E.L. Saint Joseph (Collège)

- FERRATY Vanessa
Collège : 02 99 90 60 23
apel.saintjosephcollege@gmail.com

A.P.E.L. Ecole Saint Louis

- PALVADEAU Ludovic
Ecole : 02 99 90 81 19

A.P.E.L. Saint Cry

- CHESNIN Emilie
Ecole: 02 99 90 75 80
emilie-chesnin@wanadoo.fr

Anciens combattants UNC-AFN

- LOGODIN Georges
02 99 90 98 19

AMICALE DES BOULISTES

- SEIGNARD André
02 99 90 76 43
seignardandre@gmail.com

AMICALE DONNEURS DE SANG

- BERET Patrick
02 99 90 67 35
beret.patrick@orange.fr

AMICALE LAIQUE

- Ecole Les Petits Murins
- KERGOUSTIN Yann
06 74 45 35 38
yannkergoustin@outlook.com

AMITIE SAINTE MARIE

- BUESSLER-MUELA Jérôme
06 61 98 51 58

A.R.B.R.E.(Couture,Peinture/soie, tissu, art floral)

- BAUDET Béatrice
02 99 90 85 81
rochelyre@wanadoo.fr

Asso. des Veuves et veufs du Morbihan

- GOMBAUD Bernadette
02 99 90 64 67

Embarquons avec Dydy

- REGENT Sabrina
06 42 80 14 60
cheyenne.56@hotmail.fr

Club « Les Speed Bikes»

- BARRÉ Jean-Michel
06 99 80 96 76
speedbikes.nivillac@gmail.com

Club de l'amitié (retraités)

- DELALANDE Lucien
02 99 90 77 06
lucien.delalande0214@orange.fr

Football Club Basse Vilaine

- SEBILLOT Cyrille
06 79 90 58 37
sebillot.cyrille@orange.fr

Association FUTSAL

- ALNO Romain
06 31 42 91 23
futsalclubvilaine@laposte.net

Basket Club de la Vilaine

- GRUEL Nathalie
06 73 65 38 77
secretariat.bcvnivillac@yahoo.fr
president.bcvnivillac@yahoo.fr

Association Danses Nivillacoise

- JOUIN Géraldine
06 77 32 12 91
asso.danse.nivillac@gmail.com

C.M.R (Centre Musicaux Ruraux)

- CAEM Nivillac
02 99 70 33 23
caem-nivillac@orange.fr

**Tennis Club Nivillac**

- BIZEUL Jérôme
tennis.nivillac@yahoo.fr

Les Soirées Nivillacoises

- LE ROUZIC Gérard
02 99 90 71 97
mtg.lerouzig@free.fr

A.N.G.E - Gym et Zumba enfant

- ROBERT Florence
06 42 11 76 51
gymnivillac@gmail.com

GYM TONIC (adultes)

- GREAUME Marie-Renée
06 10 23 56 05
nivillacgymadultes@gmail.com

Matériel (location pour fêtes..)

- ALLAIN Amédée
06 28 41 51 95

Mei Hua Zhuang (Gym Chinoise)

- BLANCHARD Marie-Line
06 14 28 78 75
marie-line44410@hotmail.fr

PAROISSE

Presbytère
02 99 90 61 14

SECOURS CATHOLIQUE

- LE ROUZIC Marie Thérèse
02 99 90 71 97
mtg.lerouzig@free.fr

Association TAROT

- COLLIN Jany
06 40 20 26 03 / 02 99 91 76 24

OGEC Saint cry

- SCHMIT Stéphane
02 56 24 01 85

OGEC Saint Joseph

- PERRAUD Jean-Louis

OGEC Saint Louis

- BREMENT Guillaume
Ecole: 02 99 90 81 19

Association communale de Chasse Agréée (ACCA)

- GERGAUD Daniel
06 79 03 82 12
danyacca@orange.fr

SPORT NATURE ROCHE VILAINE

- LE GAL Laurent
06 07 47 80 55
teamsnr@gmail.com

Université du Temps Libre - Pays de Vilaine

- ROUGEOL Lionel
site internet:
<http://utlbzh.fr/pays-de-vilaine>
utlpdv@gmail.com

CHANTS SONS DE VIE

- DUHEM Anne
chantsdv@hotmail.fr

**Association des Sapeurs
Pompiers Moniteurs de secours
de Basse Vilaine**

- PAGE Pierre Yves
asso.secourisme.lrb@gmail.com

Association Cap Avenir

- LE HUR Jérôme
nivillacnouveau@gmail.com

Asso. «2 brouclottes» (Théâtre)

- DOBROWLSKI Armelle
06 20 40 65 81
2brouclottes@gmail.com

Asso. des Navigateurs de Foleux

- ANGIBAUD Alain
07 86 86 97 71
assonautic.foleux@gmail.com

Le Souvenir Français

- DUVAL Annie (Vice Présidente)
02 99 90 64 90
duvalbrieux@free.fr

Asso. Yoga Le Réflexe Bien-être

- GUEDON Béatrice
06 08 48 10 93
beatriceguedon@gmail.com

LA CHAPELLE SAINTE MARIE

- LOGODIN Xavier (Président)
lachellesaintemarie@yahoo.fr

Nivillac Natation

- GIRARD Delphine
06 75 74 13 64
president.nivillac.natation@gmail.com

Photo Club Vilaine Maritime

- BORDES-PAGES Gilles
06 80 48 03 86
gbpdp@orange.fr

Coup de pouce aux devoirs (école Saint-Louis)

- DAVID Marcelle
02 99 90 75 02

Nivill'Activité

- TURPIN Martine
06 73 44 91 71
mamsalsa56@gmail.com

Aube Création

- FROC-THIEULIN Marine
06 85 02 30 30
marinethieulin@yahoo.fr

L'Amazone et le Prince

- HERVEL Elodie
06 16 95 35 45
contact@lamazoneetleprince.fr

Comité des fêtes

- HOCHET Lionel
06 81 90 14 38
hochet.lionel@orange.fr

Association Vivre à Folleux

- MAGREZ Jean-Jacques
06 83 65 79 20 56
vivrefolleux@gmail.com

Equifano

Le Fano
equifano@gmail.com

Asso. Sport Mécanique Cycrien

- BOMPOIL Joseph
06 70 92 86 83
jojjobompoil@gmail.com

Asso. extérieures pratiquant des activités à Nivillac**Marzan Boxing Club**

- MORICE Franck
marzanboxingclub@gmail.com

REVIVAL

- MEZAC Jocelyne
06 88 92 65 35
anaellemezac@yahoo.fr

Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un milliard de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.



La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

- 1 Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 Arrêtez si possible les appareils à combustion.
- 3 Évacuez au plus vite les locaux et bâtiments.
- 4 Appelez les secours :
112 : Numéro unique d'urgence européen
18 : Sapeurs Pompiers
15 : Samu
- 5 Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.



Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).



Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, poceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.

Comment obtenir des renseignements ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- L'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie
- Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV) relevant de votre région
- Un professionnel qualifié : plombier-chauffagiste, ramoneur

Sites d'informations :

- inpes.sante.fr
- prevention-maison.fr
- sante.gouv.fr
- invs.sante.fr
- developpement-durable.gouv.fr

LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi.

